



L'ÉDITION EN IRAN

Étude réalisée par Jean-Christophe Arnold

Avril 2003

L'ÉDITION EN IRAN

Enjeux et perspectives de l'adhésion de l'Iran à la Convention de Berne

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui ont apporté leur concours à cette entreprise de découverte de l'édition iranienne et en particulier M. Michel Houdayer, Attaché culturel près l'Ambassade de France à Téhéran et Mme Maryam Moussavi, traductrice-interprète, pour sa connaissance subtile et approfondie du milieu culturel iranien. Nos remerciements vont aux quelque trente éditeurs et professionnels du livre rencontrés à Téhéran et qui ont accepté de répondre à nos questions.

Avant-propos.....	7
1. La production éditoriale.....	9
1.1. Données de base	
1.2. Analyse de l'offre par catégories	
1.3. Les tirages	
1.4. Les prix de vente	
1.5. Les traductions	
2. La distribution.....	17
2.1. Une juxtaposition de réseaux parallèles	
2.2. La librairie	
3. Les maisons d'édition.....	19
3.1. Un tissu éditorial éparpillé	
3.2. Les obstacles au développement	
4. Le rôle de l'État sur le marché du livre.....	22
4.1. Des moyens de contrôle...	
4.2. ... et d'encouragement de l'activité	
4.3. Limites et contre-effets	
5. Le lectorat.....	28
5.1. Les évolutions récentes	
5.2. Le lecteur iranien : un lecteur médian	
6. Le droit de la propriété intellectuelle.....	31
6.1. Le cadre législatif actuel	
6.2. Vers une adhésion à la Convention de Berne ?	
6.3. Berne. Et après ?	
Conclusion.....	37
Annexes.....	39
I. Les aspects fiscaux de la cession de droits à un éditeur iranien	
II. Données de la lecture publique	
III. L'enseignement du français en Iran	
IV. L'Iran aujourd'hui	
A. La situation socio-économique en 2003	
B. Le contexte institutionnel et politique	
Sources.....	45
Annuaire.....	46

Depuis le 11 février 1979, date du renversement du régime du Shah et de l'instauration d'une république islamique en Iran, ce pays a pu donner l'impression qu'il avait choisi, pour se faire entendre et s'affirmer sur la scène internationale, d'autres arguments que ceux des conciliabules diplomatiques, d'autres talents que ceux de la négociation et du compromis. Replié sur son rigorisme, enfermé dans son mutisme, le régime iranien dans les années quatre-vingt ne sortait de son isolement que pour allumer les feux de la révolution islamique et s'en prendre fâcheusement aux écrivains britanniques d'origine indienne. Rares sont ainsi les régimes à être allés aussi loin dans le ressentiment envers le monde moderne et à laisser de la sorte libre court à son dédain de l'Occident, qui le lui rendait bien.

Cela, c'était avant car, depuis, bien des choses ont changé qui nous forcent à reconsidérer notre jugement sur ce pays et à dépasser les apparences. Si, sur un mode quasi-anecdotique mais qui a son importance, l'historique confrontation avec les États-Unis à la Coupe du monde de football de 1998 en France a permis au pays de commencer à écorner l'image négative qui lui est accolée, et ce n'est pas rien, la principale découverte de ces dernières années est la manifestation en Iran d'une société civile éprise de liberté, de démocratie et de laïcité. Cette inclinaison se manifeste par le plébiscite de Mohammad Khatami aux élections présidentielles de 1997. L'accession prometteuse des réformateurs à plusieurs postes clés de l'exécutif inaugure une politique d'ouverture vers la communauté internationale (entretien de M. Khatami sur CNN, promotion par le même du concept de dialogue des civilisations, prise de distance du gouvernement avec la fatwa prononcée contre Salman Rushdie) et, plus timidement, vers la société iranienne (relâchement des règles de censure, notamment). Surtout, l'Iran se rapproche des grandes institutions internationales, dont l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle à laquelle il adhère en 2001, et se fixe à plus long terme l'objectif d'intégrer l'OMC, acte destiné à sceller la réintégration du pays dans le concert de l'économie mondiale. C'est dans ce schéma directeur que s'inscrira la prochaine ratification de la Convention de Berne, à la fois manifestation de ce processus et une des conditions de sa poursuite.

Comme dans le cas de la Chine et de la Russie, autres grands pays, peuplés, possédant une culture classique riche et ayant récemment intégré l'Union de Berne, la mise en conformité attendue sous deux à trois ans de l'Iran avec les règles du droit d'auteur est une image forte justifiant l'intérêt que l'on peut porter au marché du livre de ce pays. Une image, certes, mais également une réalité pour l'édition puisque la démarche d'ouverture diplomatique de l'Iran devra s'accompagner d'une libéralisation économique (l'État iranien contrôle directement plus de 60% de l'économie) et, idéalement on peut le souhaiter, un renforcement des libertés individuelles (avec des effets sur la taille et la composition du lectorat) et un assouplissement du contrôle des publications. Bref, c'est le secteur de l'édition tout entier qui va continuer de s'inscrire dans le mouvement de transformation actuel et devrait à terme en bénéficier, notamment par l'amélioration de sa posture internationale.

C'est la situation de l'édition iranienne à l'intérieur de ce mouvement que cette étude se propose d'observer.

I. LA PRODUCTION ÉDITORIALE

1.1. Données de base

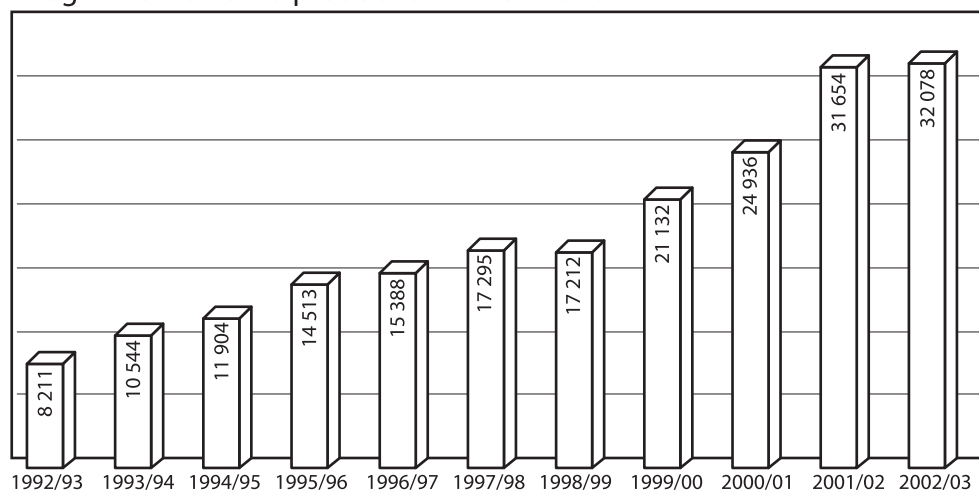
- *Activité*

La Maison du Livre d'Iran (Khan e Ketab), établissement public chargé des statistiques et de l'attribution des numéros ISBN pour le compte du ministère de la Culture et de l'Orientation islamique, valorise (en prix publics¹) la production éditoriale iranienne l'année 2001/02² à 1,73 trillions de rials (soit environ 202 millions d'euros). En guise de comparaison, ce chiffre représente 9% du chiffre d'affaires annuel des éditeurs français.

- *Production*

Selon l'UNESCO, en 1981, l'Iran de l'immédiate après-Révolution islamique a publié 1 385 titres. Ce chiffre est multiplié par 23 en l'espace de 20 ans. C'est cependant sur la période 1998/99 - 2002/03³, que la production éditoriale officiellement recensée en Iran augmente significativement (+86%).

L'augmentation de la production* en une décennie



* Nouveautés, nouvelles éditions, réimpressions - manuels scolaires exclus

Deux hypothèses non contradictoires peuvent être avancées pour expliquer ce presque doublement.

D'une part, il convient de rappeler que l'année 1997 marque l'accession de Mohammad Khatami au poste de président de la République. Son élection, et l'espoir de renouveau qu'elle fait naître, constitue l'apogée d'une période qui va être caractérisée à la fois par un allègement dans la mise en œuvre des règles de censure, l'appui financier apporté aux éditeurs et un intérêt profond des Iraniens pour la vie des idées, la politique et l'histoire de leur pays.

D'autre part, il paraît nécessaire de rapprocher la croissance de la production

¹ En Iran, le prix de vente public est mentionné sur les exemplaires imprimés.

² Le calendrier iranien est un calendrier solaire. L'année commence le 21 mars, jour de l'équinoxe de printemps. L'année en cours en Iran est l'année 1382, entamée le 21 mars 2003, elle prendra fin le 20 mars 2004.

³ Hors mention spéciale, toutes les statistiques de cette étude proviennent de la Maison du Livre d'Iran.

du suremploi des subventions accordées au papier par le gouvernement. Nombreux sont en effet les titres dont la parution est entièrement imputable au trafic qui s'est lentement noué autour de ce mécanisme de soutien à l'édition (cf. « 4. Le rôle de l'État sur le marché du livre »).

Sur la période 1998/99 - 2002/03 (4 années), la part moyenne des nouveautés sur le total de la production annuelle s'affiche relativement stable à 44%.

1.2. Analyse de l'offre par catégories

Catégorie de livres	titres publiés 2002/03	part/total	variation sur 4 ans
Généralités	1 083	3%	157%
Philosophie, psychologie	1 031	3%	76%
Religion	5 753	18%	59%
Sciences sociales	2 837	9%	122%
Langues	2 566	8%	96%
Sciences pures	2 494	8%	66%
STM	4 149	13%	129%
Art	1 500	3%	57%
Littérature	4 493	14%	76%
Histoire, géographie	1 596	5%	81%
Livre de jeunesse	5 026	16%	93%
Total	32 078	100%	86%

- Il est peu surprenant que les **livres religieux** constituent la catégorie d'ouvrages la plus produite en République islamique d'Iran. Outre le Coran et les hadiths (les dits du Prophète), l'ensemble comprend les livres de prières, les biographies de Mahomet et des douze imams au cœur du dogme chiite, des livres de référence (histoire du martyr d'Hussein⁴, histoire de la Révolution islamique...) et des livres pratiques (comment faire la prière, le pèlerinage, comment se marier...). Les tirages dans ce domaine sont particulièrement élevés, dépassant plusieurs centaines de milliers d'exemplaires.

L'étendue de la production est sans commune mesure avec la réalité de la demande en librairie. En effet, une partie substantielle de la production est commandée par divers organismes d'État par l'intermédiaire d'appels d'offre, puis redistribuée par ses propres soins.

- Deuxième catégorie la plus produite (21% des publications), les livres de **Sciences Techniques** et **Médecine** s'adressent majoritairement au million d'étudiants iraniens. Contrairement aux sciences humaines où les auteurs sont à majorité des nationaux, les livres de cours dans ces matières sont à majorité des ouvrages anglo-américains traduits de l'anglais et publiés localement (en particulier par les Presses Universitaires d'Iran). Selon Nasrollah Pourjavady, leur directeur, 90% des manuels de médecine en persan disponibles sur le marché proviendraient de l'étranger.

Seuls sont employés dans leur langue originale les ouvrages spécialisés, s'adressant à un public trop restreint pour justifier l'investissement dans une traduction⁵.

⁴Hussein, troisième imam, fils du 4e calife Ali et petit-fils du prophète Mahomet. Son assassinat à Kerbala (Irak) en 680 par les Ommeyyades sunnites constitue l'un des actes fondateurs du chiïsme.

⁵On évalue au total les importations annuelles de livres étrangers en Iran à 18 millions d'USD dont 12 millions de livres en anglais.

- **L'édition de jeunesse** témoigne d'une activité soutenue explicable par la part croissante des jeunes dans la population et un taux d'alphabétisme élevé. Ce mouvement à la hausse, emmené par une dizaine de maisons d'édition spécialisées (Kanoon, Madresseh, Monadi e Tarbiyat, Shabaviz, Gohar Danesh...), se double çà et là d'une surprenante qualité iconographique et narrative, notamment dans le domaine de l'album illustré, dont se font régulièrement l'écho plusieurs salons du livre internationaux spécialisés (Bologne, Bratislava, Noma). Non seulement les éditeurs remportent des prix et cèdent des droits (c'est le cas par exemple de la maison spécialisée Shabaviz et de l'éditeur public Soroush Press), mais les illustrateurs s'exportent également et collaborent de plus en plus à des publications étrangères.

Les jeunes lecteurs iraniens (les 4-8 ans) se montrent tout particulièrement sensibles à la fiction illustrée (contes et histoires populaires iraniens ou classiques type « Blanche Neige »), à la poésie et aux textes chantés (rejoignant ici une tradition dont les effets sont également observables sur la production adulte). Une autre analogie avec l'offre de fictions au rayon adulte conduit à l'observation d'une offre de romans pour jeunes et adolescents composée essentiellement des œuvres universelles des auteurs classiques : J. Verne, J. London, C. Dickens, A.C. Doyle... Ici comme ailleurs, la série Harry Potter, publiée conjointement par plusieurs éditeurs, est remarquablement suivie par le public adolescent⁶.

Le segment du livre documentaire paraît occuper une position moins dominante que dans d'autres pays (la Chine par exemple) du fait sans doute des différences de culture et d'éducation. Encore en friche, il semble cependant promis à un bel avenir avec des éditeurs (tels le Conseil du Livre pour Enfants, Nashr e Ney, Payom Azadi...) se concentrant sur des produits relativement nouveaux en Iran : les encyclopédies et les dictionnaires pour la jeunesse. Ils pourraient être rejoints très prochainement par le grand éditeur de dictionnaires, Farhang Moaser.

Sur un marché extrêmement sensible au prix, l'offre débute avec des albums vendus 2 000 rials (25 centimes d'euros). La version en persan du « Petit Nicolas » publiée par Kiria s'achète 70 centimes d'euros, le quatrième tome de la série Harry Potter, 4 euros.

Le poids relatif de la catégorie des livres de jeunesse dans le total de la production éditoriale iranienne, ainsi que sa croissance significative sur 4 ans, s'explique aussi par l'intégration des ouvrages parascolaires et d'éveil dans le décompte. On sait le poids de cette catégorie d'ouvrages sur les marchés des pays en développement ou faiblement industrialisés.

- Avec le livre pour enfant, la **fiction adulte** est l'autre segment de marché s'affichant résolument en croissance actuellement, tant en termes de production qu'en termes de ventes. Schématiquement, celles-ci sont constituées pour 65% d'ouvrages d'auteurs iraniens et pour 35% de traductions.

La création dans le domaine de la fiction (historique, sentimentale ou d'aventure) iranienne apolitique et de qualité, ancrée dans une réalité locale, semble en effet en plein renouveau depuis une dizaine d'année avec des auteurs comme

⁶ Le « petit sorcier » nous donne un bel exemple du caractère insaisissable de la censure en Iran : alors que le deuxième épisode de ses aventures au cinéma est toujours privé de salles obscures, le premier long-métrage était lui, il y a peu, diffusé à la télévision nationale.

Nasrine Radiri, Farideh Rahnama, Farideh Golbou, Fahimeh Rahimi ou Parinoush Savisi.

Dans le même temps des figures de proue d'une nouvelle littérature émergent ou confirment tels que Houchang Golchiri, Mahmood Dolatabadi, Zoya Pirzad, Monirou Ravanipour et Reza Gassemi.

Les lecteurs restent conjointement très attachés aux auteurs classiques, romanciers (Sadegh Hedayat) et surtout poètes (Hafez, Chamlou, Molavi, Fereidoun Mochiri...).

Quant au rayon étranger, il semble de toute évidence que les éditeurs, mesurant le risque encouru, soient à la recherche de valeurs « refuges ». De fait, rares sont les auteurs actuels traduits qui n'aient été couronnés par des prix littéraires ou qui ne bénéficient pas d'une renommée internationale indiscutée (G. Garcia Marquez⁷, I. Calvino, M. Vargas Llosa, G. Grass, M. Kundera, J. Saramago, V. S. Naipaul, H. Böll, Gao Xingjian et, dans un autre genre, P. Coehlo⁸). Christian Bobin, cité à plusieurs reprises par des éditeurs et libraires, faisant figure ici d'insolite exception. Même constatation, et peut-être même cause, en ce qui concerne les auteurs classiques universels, particulièrement présents en librairie, présence qui tendrait à valider l'idée que les lecteurs iraniens, coupés de l'Occident pendant vingt ans, ressentent d'abord le besoin de se forger le socle d'une solide culture littéraire académique. Par ailleurs, il convient aussi de rappeler le rôle du traducteur⁹ dans le choix du titre publié, son avis est en effet primordial. Or, bien souvent, pour une simple raison d'appartenance générationnelle et du fait de l'absence d'un accès aisé à l'information éditoriale, les créations littéraires récentes peuvent ne pas constituer une priorité. Ainsi, les œuvres traduites de Stendhal, M. Proust, M. Mitchell, V. Hugo, F. Kafka, L. Tolstoï, A. de Saint-Exupéry, A. Camus, M. Duras s'évalent-elles largement sur les rayonnages des grandes librairies téhéranaises.

La littérature de divertissement traduite de type best-seller est finalement assez peu présente dans les points de vente : le modèle de société américain n'est pas objet de fantasme (ou ne l'est plus, puisque la pénurie de ce type d'ouvrages a pu momentanément créer un intérêt artificiel). Des tentatives plutôt concluantes ont été néanmoins faites avec D. Steel, très appréciée en Iran et J. Grisham. Il semble qu'en la matière, la censure soit très regardante sur le contenu des ouvrages (particulièrement celui des livres policiers¹⁰) en raison de la politique de « protection contre l'intrusion de l'Occident » (selon l'expression officielle). En somme, la culture occidentale « sérieuse » a le droit de cité en Iran, la culture des loisirs reste, elle, sujette à caution.

- Les **sciences humaines** semblent traverser une crise assez profonde. C'est ce que traduit la décision de l'éditeur spécialisé Goftogu de diminuer le tirage initial (de 2 000 à 1 100 exemplaires) de sa petite collection de poche (vendue 15 000 rials, 2 euros) destinée à introduire un auteur un ou mouvement de pensée (Marx, Kant, le féminisme...) aux lecteurs néophytes. De même, autre exemple, le tirage de 2 000 exemplaires de la traduction du livre de Raymond Boudon « L'idéologie » (Fayard) n'a pas été épuisé en moins de 4 années. Si l'on écarte la question de la distribution, la crise des sciences humaines est

⁷ Les ventes de « Cent ans de solitude » en persan sont estimées par l'éditeur (Caravan) à 15 000 exemplaires.

⁸ « Véronica décide de mourir », également publié par Caravan, se serait écoulé à 80 000 exemplaires.

⁹ La rémunération des traducteurs en Iran est déconnectée des résultats commerciaux. Elle se situe la plupart du temps entre 12% et 15% du prix de vente public appliqués à 90% du tirage.

¹⁰ Les titres de la collection « noire » publiée par Tahr e No (qui intègre notamment des romans du fameux tandem français Boileau-Nercejac) sont ainsi, selon M. Paya, son directeur, légèrement adaptés pour permettre leur mise sur le marché.

surtout, selon Morad Saghafi, le directeur général de Goftogu, une crise du lectorat. Accusé, le système de l'enseignement supérieur qui n'encourage aucunement les étudiants à approfondir le contenu des cours via des lectures obligatoires ou un travail spécifique sur des livres autres que les manuels (une situation que l'on retrouve également au primaire et au secondaire). Cette crise de la lecture se double d'une crise de l'écriture : le tissu enseignant, passablement « purifié » (sic), ne serait plus en mesure d'assurer le renouvellement de l'ancienne génération d'universitaires-auteurs.

Même appréciation de la situation chez Nashr e Ney où M. Homayi, éditeur de A. Arendt, F. Braudel, T. Hobbes, J. Locke, K. Popper ou J.F. Lyotard, constate également que le marché des sciences humaines, très animé ces trois dernières années par le succès des ouvrages de philosophie contemporaine (M. Foucault, R. Barthes, J. Derrida...), n'est plus aujourd'hui à la hauteur de ses attentes.

- À la lisière des sciences humaines et de la littérature générale, la catégorie « **actualité, documents** » a drainé ces dernières années un public large et intéressé. De fait, les ouvrages politiques et historiques grand publics centrés sur l'Iran sont encore particulièrement prisés, bien que ce phénomène, né de l'espoir lié à l'accession de M. Khatami au pouvoir, montre désormais des signes réels d'essoufflement (cf. « 5. Le lectorat »). Les meilleures ventes de l'éditeur généraliste Nashr e Ney sont à ce titre évocatrices du phénomène décrit plus haut. On y trouve d'abord les mémoires de Abbas Amir-Entezam (ancien Vice-premier ministre du premier gouvernement post-Révolution, aujourd'hui emprisonné pour délit d'opinion), ensuite « Sociologie des élites » (160 000 exemplaires vendus) et, enfin, le dernier livre politique en date du président Khatami.

D'une façon générale, la volonté de l'homme de la rue de mieux appréhender les enjeux politiques et historiques de son pays à un moment charnière de son histoire, ainsi que de découvrir la face cachée de l'ancien régime, a assuré le succès commercial des biographies d'hommes politiques illustres (celle de Amir Abbas Hoveyda, ancien Premier ministre du Shah exécuté à la Révolution, en est à sa 12^{ème} réimpression), des mémoires de plusieurs personnalités de l'ancien régime (celles, par exemple, de la mère de la Reine Farah) et du régime actuel. Les livres et manifestes politiques écrits par les journalistes ou les opposants des divers courants réformistes étaient également au cœur de cet engouement du public.

- L'édition d'**art** et de **beaux-livres** est pour l'essentiel animée par une demi-douzaine d'éditeurs (Yassavoli, Gooya, Iranian Art Publications Co., Soroush, Negar, Ketab Sara, Nashr e Honar) et se concentre sur les créations des peintres et plasticiens iraniens contemporains (celles du sculpteur Parviz Tanavoli, par exemple) et le patrimoine national (les sites historiques perses et islamiques, la calligraphie, l'art du tapis ou les techniques de la marqueterie...). Compte tenu des prix élevés des ouvrages, le public s'avère être à majorité (environ 60%) composé d'exilés iraniens ayant fuit le pays après la Révolution et qui y

reviennent régulièrement pour visiter leur famille restée sur place. Les touristes étrangers (dont la confiance va néanmoins généralement plus à leur production nationale) compteraient pour 15% des ventes, les Iraniens (amateurs aisés, professionnels de l'art) pour 25%. Par conséquent, il est d'usage de publier les ouvrages d'art en version bilingue ou trilingue (anglais, allemand, français). Les livres unilingues en persan constituent de 10 à 15% de l'offre.

Si l'intérêt de l'édition d'art iranienne pour la création nationale est donc en partie imputable à la physionomie de la demande, il s'explique tout autant par une forme de nationalisme culturel, de fierté patriotique conférant aux éditeurs (chez Yassavoli, par exemple) une véritable mission éducative : « faire découvrir l'art iranien aux Iraniens ». Cette approche du métier, sincère, est en quelque sorte avalisée par l'idéologie d'un régime historiquement construit sur le rejet des influences étrangères et qui a contribué à distendre les liens entre l'Occident et l'Iran dans le domaine de l'art, du moins pour le grand public. Les mouvements picturaux occidentaux restent en effet au programme des départements d'art des universités où la qualité de leur enseignement se heurte cependant à des contingences matérielles : disparition de l'ancienne génération de professeurs (pré-révolutionnaire) et formation incomplète des nouveaux enseignants.

Dans un autre genre, le travail de mise en valeur de la création contemporaine iranienne, en particulier à l'étranger, conduite par une femme, Manijeh Mir-Emadi, chez Iranian Art Publications Co. peut être également lu comme une démarche politique.

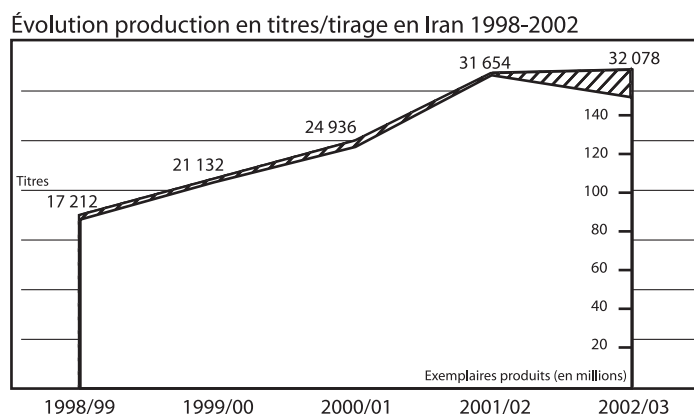
- La catégorie « **psychologie** » comprend les livres pratiques qui, s'adressant à un public essentiellement féminin, vise au développement personnel et au bien-être physique et mental (ouvrages sur le yoga, le New Age et les spiritualités modernes...). Il s'agit d'une catégorie d'ouvrages particulièrement demandée en librairie.

- Le secteur de l'**enseignement des langues** est presque exclusivement composé des méthodes étrangères reproduites illégalement et à l'identique¹¹. La méthode « Café Crème » (Hachette), publiée localement par Echiag, est ainsi disponible sur le marché au prix de 80 000 rials (9,30 euros) contre 15,10 euros en France. À l'exception d'un léger inconfort de lecture causé par l'emploi d'un papier de faible grammage, la qualité de la reproduction est tout à fait remarquable. Même constat au rayon des dictionnaires où les grandes marques sont (involontairement) abondamment représentées : Larousse, Le Robert, Collins, Oxford University Press...

Quant aux dictionnaires bilingues persans - généralistes et spécialisés (médecine, informatique...), le marché iranien est détenu à 70% par l'excellente maison Farhang Moaser. La publication des dictionnaires thématiques persan/français, à l'exception peut-être du domaine juridique, demande pour l'heure un investissement peu susceptible d'être rentabilisé, professeurs et bibliothèques universitaires préférant acquérir la version originale (en anglais).

¹¹Assez curieusement, c'est le terme « offset » qui désigne dans la langue parlée les ouvrages piratés.

1.3. Les tirages



L'année 2002/03 montre un décrochage entre production et tirages : le tirage moyen s'établit alors à 4 843 exemplaires au titre. Il s'agit ici peut-être de l'apparition d'une tendance structurelle de l'édition iranienne : on notera en effet qu'au cours des 4 années précédentes, le tirage moyen était resté stable, à quelques dizaines d'exemplaires près, autour d'une moyenne de 5 000 exemplaires.

Ce dernier chiffre apparaît équivoque. Autant, il peut sembler faible pour un bassin linguistique de 97 millions de personnes (Iran, Tadjikistan et Afghanistan, respectivement 69, 6 et 22 millions d'habitants), autant il peut paraître curieusement élevé si l'on prend en compte les contingences économiques et politiques présentes sur cette zone, les difficultés de distribution du livre et, finalement, l'aspect limité du marché en termes de lecteurs potentiels.

Catégorie de livres	tirage moyen* 2002/03	variation sur 4 ans
Généralités	3 358	-3,8%
Philosophie, psychologie	3 871	16,6%
Religion	5 909	2,7%
Sciences sociales	3 560	2,9%
Langues	5 760	10,6%
Sciences pures	4 302	-11,2%
STM	3 669	-2,8%
Art	3 620	-4,8%
Littérature	3 398	-4,7%
Histoire, géographie	3 347	-2,9%
Livre de jeunesse	7 664	-8,6%

* La mention par l'éditeur du tirage sur chaque exemplaire imprimé est obligatoire

De 1989 à 1992, le tirage moyen se situe à 7 056 exemplaires/titre, soit un niveau de 2 000 exemplaires environ supérieur à l'actuel. De cette époque à aujourd'hui, toutes les catégories d'ouvrages subissent une érosion de leur tirage moyen ; principalement le livre de jeunesse, les méthodes de langue et la littérature (celle que connaît l'édition de sciences humaines est plus récente).

Sur plus de dix ans, l'augmentation de la production ne s'est donc pas faite au même rythme que la croissance des ventes, signifiant une répartition des achats sur un plus grand nombre d'éditeurs et sur une offre élargie, en partie renouvelée.

1.4. Les prix de vente

Entre 1999 et 2003, le prix des livres grimpe de 7 968 rials (0,91 euro) à 13 532 rials (1,5 euro) soit une augmentation de 70% en rials courants, un chiffre proche du rythme de l'inflation observé en Iran sur la période. Le niveau des prix, qui furent un temps encadrés par l'État (système de prix imposés), demeurent donc bas mais en adéquation avec le niveau général des revenus en Iran (60% de la population vit avec un salaire mensuel de 100 dollars). Ce niveau de prix du livre est cependant artificiel, étant très étroitement lié aux nombreuses exonérations fiscales et subventions directes ou détournées accordées par l'État iranien.

La sensibilité du lectorat au prix a longtemps été l'argument principal des tenants de la non ratification de la Convention de Berne, arguant du poids que les redevances ne manqueraient pas de faire peser sur les prix de vente.

Les moyennes annuelles suivantes observées sur l'année 1381 (2002/03) s'entendent en prix public de vente.

Catégorie de livres	prix moyens en € 2002/03
Généralités	2,7
Philosophie, psychologie	1,5
Religion	1,0
Sciences sociales	1,8
Langues	1,6
Sciences pures	2,0
STM	2,4
Art	1,8
Littérature	1,8
Histoire, géographie	1,9
Livre de jeunesse	0,5

D'une manière générale, le prix à la page en Iran est compris entre 70 et 100 rials. Concrètement, un livre de philosophie au format de poche (200 pages) publié par Goftogu est vendu 15 000 rials (1,70 euro) et le roman « La Peste », à 21 000 rials (2,40 euros). Un ouvrage de sciences relié (400 pages) publié chez Elmi va Farangui est proposé à 40 000 rials (4,60 euros). Publié par Shabaviz, un album illustré pour enfants relié coûtera 15 000 rials (1,70 euro).

1.5. Les traductions

Catégorie de livres	traductions 2002/03	part des traductions
Généralités	329	30,4%
Philosophie, psychologie	503	48,8%
Religion	1 072	18,6%
Sciences sociales	476	16,8%
Langues	129	5,0%
Sciences pures	329	13,2%
STM	1 440	34,7%
Art	372	16,2%
Littérature	728	16,2%
Histoire, géographie	199	12,5%
Livre de jeunesse	1 632	32,5%
Total	7 209	22,5%

Il est peu surprenant, compte tenu de la non-appartenance de l'Iran à l'espace de Berne, de constater une forte pénétration des publications étrangères traduites : 22,5% (contre un peu plus de 2% en France ou 9% en Russie).

On retrouve sur ces statistiques les tendances lourdes de l'édition iranienne matérialisées par la présence appuyée des productions étrangères en matière de livre religieux (traduction de l'exégèse arabe, en particulier), de sciences et médecine, de sciences humaines et sociales (découverte de la pensée occidentale), de littérature (constitution d'un corpus littéraire classique universel traduit en persan), livres de jeunesse (documentaires et imagerie populaire anglo-américaine).

2. LA DISTRIBUTION

Le déficit chronique de l'Iran dans les infrastructures de distribution du livre constitue l'une des contraintes majeures obérant les chances de développement immédiat du marché du livre. Selon, M. Sahabeh Tabrizi, directeur d'Elmi va Farhangui, une distribution efficace, en permettant de servir convenablement un plus grand nombre de librairies, autoriserait un premier tirage en littérature de 5 000 exemplaires, contre actuellement 2 500 - 3 000 exemplaires. Ce n'est pas négligeable.

2.1. Une juxtaposition de réseaux parallèles

Faute de système centralisé (curieusement, l'État s'est abstenu jusqu'à présent d'intervenir de façon régulatrice à grande échelle au niveau de la distribution) et en l'absence de grossistes majeurs et incontournables à vocation réellement nationale (dont la création est freinée par la faiblesse des marges générées par la vente), la distribution des livres en Iran semble être construite de l'accumulation de multiples initiatives privées parallèles. Elles ressortent tant de distributeurs centrés sur cette unique activité (Gozideh étant le plus important) que de

grossistes s'essayant occasionnellement à l'édition et, dernier cas, de maisons d'édition dotées d'une structure de distribution intégrée.

En effet, le cas n'est pas atypique, une majorité d'éditeurs iraniens, une fois dépassé un certain volume de production (quelques dizaines de titres annuels) et la création de flux commerciaux réguliers, se dote de son propre outil de distribution. L'objectif est triple : réduire les frais de transaction (notamment un processus de vente plus rapide - 3 mois pour le recouvrement des créances au lieu de 7), assurer un service plus adapté aux libraires (régularité des approvisionnements) et éviter les conflits d'intérêt entre éditeurs « distribués » et éditeurs « distributeurs ». La structure peut s'ouvrir dans le même temps à d'autres éditeurs non auto-distribués. C'est typiquement le schéma suivi par Ofogh (maison généraliste à dominante jeunesse possédant plus de 300 titres au catalogue) qui inaugurerait prochainement un service de distribution intégré diffusant dès le départ huit autres maisons. Selon Reza Hasheminjad, son directeur, le manque de confiance dans les autres éditeurs (et conjointement distributeurs) motive en partie cette démarche.

Cependant, les deux systèmes de distribution ne sont pas exclusifs l'un de l'autre et il advient couramment qu'un éditeur distribué effectue lui-même un peu de vente directe (tel Nashr e Ney) ou qu'une maison possédant son propre service s'adresse conjointement à des sous-traitants (le cas de Farhang Moaser, dont le tiers des ventes est opéré via des grossistes). Le recours à un distributeur externe peut se limiter à la seule province, ce qui peut apparaître comme un compromis approprié pour l'éditeur.

On dénombre une trentaine de grossistes-éditeurs (dans cet ordre) à Téhéran. Parmi les plus importants : Gostareh, Toraj, Golbang, Rahnama, Saba, Bastan et Fanus Khial.

En ce qui concerne les éditeurs-distributeurs, citons Yassavoli. Cet éditeur d'art dispose de deux points de vente en propre et d'une équipe de six vendeurs (sur 29 employés) chargés de distribuer les ouvrages dans 300 librairies, dont 60 situées à Téhéran.

Chaque grossiste ne couvre qu'une portion limitée du territoire et qu'un nombre circonscrit de librairies. Par conséquent les maisons d'édition ne se distribuant pas elle-mêmes sont contraintes de contracter conjointement avec plusieurs de ces sociétés ce qui, pour le moins, ne facilite pas le suivi de la commercialisation des ouvrages. Goftogu travaille ainsi avec quelque dix sociétés de distribution.

Signalons à ce titre l'initiative conduite par le Syndicat des Éditeurs et Libraires de Téhéran qui, dans une tentative d'organiser la distribution, a bâti un accord auquel ont déjà souscrit 34 grossistes et éditeurs-distributeurs. L'objectif est d'accélérer les flux de livres, de payer plus rapidement les éditeurs et de réduire les coûts de la distribution. L'accord repose en particulier sur l'acceptation d'un taux de remise minimum que doit accorder l'éditeur, sensé permettre l'amélioration du système.

Les conditions commerciales usuelles en Iran consistent en la vente ferme avec une remise distributeur de 30-33% (rétrocession de 20% au libraire). Des retours se négocient occasionnellement. En vente directe (de l'éditeur au libraire), la remise accordée est comprise entre 20 et 25%.

2.2. La librairie

Sur les 1 200 points de vente de livres en Iran, 300 environ supportent le qualificatif de librairie, dont une soixantaine à Téhéran. De fait, alors que les ressources générées par la vente de livre sont insuffisantes pour pérenniser l'activité, une majorité de points de vente s'appuie pour survivre sur la commercialisation d'articles de papeterie, de cartes postales ou de cds musicaux.

Rares sont les maisons à être distribuées dans l'ensemble du réseau. Ainsi, l'éditeur de dictionnaires Farhang Moaser touche-t-il 600 magasins (dont 65% en province).

L'information sur les livres disponibles et sur les nouveautés est en amélioration constante¹² mais son caractère incomplet comme sa circulation insuffisante, participe à une offre de librairie lacunaire (y compris dans les grandes librairies de l'enseigne Book City). S'ajoutent ici les effets de la vente en compte ferme qui limite la rotation des titres en librairie, de même qu'un mobilier peu fonctionnel gênant la mise en valeur des nouveautés et la spécialisation géographique des grossistes qui aboutit à ce que la plupart des libraires ne travaillent qu'avec un nombre restreint d'éditeurs (de 20 à 50).

Nulle surprise donc à constater le rôle primordial joué par les salons et festivals du livre, en particulier la Foire Internationale du Livre de Téhéran. Organisés par les pouvoirs publics, ils constituent de véritables vitrines de l'édition iranienne, moments d'information et de vente (les ministères et institutions publiques y passent en effet des ordres d'achat importants, les lecteurs aussi, parfois soutenus par les pouvoirs publics).

3. LES MAISONS D'ÉDITION

3.1. Un tissu éditorial éparpillé

En 2000, le gouvernement réformateur tirait parti du doublement du nombre de maisons d'édition en deux ans pour démontrer, chiffres à l'appui, le succès de sa politique d'encouragement à la création. Il y a malheureusement loin du discours de communication politique à la réalité du marché du livre.

Depuis 1979, 5 642 licences d'édition ont été délivrées par le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique. Ce nombre n'est aucunement informatif de la quantité de maisons en activité puisque les licences sont en fait (théoriquement) retirées dans le cas où moins de quatre titres sont publiés

¹²Signalons à ce titre le site Internet de la Maison du Livre d'Iran (www.ketabnet.org.ir) et le catalogue des livres disponibles publié chaque année par l'hebdomadaire littéraire Jahan e Ketab.

annuellement. De fait, la Maison du Livre d'Iran ne recensait en 1998/99, que 1 713 éditeurs ayant publié au moins un livre durant l'année. Ils étaient 2 601 en 2002/03 (soit une hausse de 52% sur 4 ans).

De toute évidence, la lecture en Iran ne justifie pas une telle explosion du nombre d'acteurs et nombreux sont les patrons de maisons « sérieuses » à déplorer l'arrivée sur le marché d'éditeurs occasionnels et peu professionnels, voire d'intervenants prioritairement intéressés par la commercialisation sur le marché libre du papier obtenu dans le cadre du programme de subvention de l'édition mis en place par le ministère.

La Foire du Livre de Téhéran accueille chaque année quelque 1 300 éditeurs locaux (que l'on peut donc qualifier d'actifs). Néanmoins, à en croire Amir Faryar, rédacteur en chef de la revue littéraire *Jehan e Ketab* (Le Monde du Livre), de la population éditoriale iranienne, seuls 60 à 70 éditeurs privés auraient une activité régulière et publieraient plus de 30 titres par an. Il s'agirait donc du noyau de l'édition iranienne. Parmi les maisons les plus importantes, citons Amir Kabir, Intesharat-e Nay et Nashr e Markaz. Il convient d'ajouter à ces entreprises la quinzaine d'éditeurs publics dépendant de différents ministères (Culture et Orientation islamique, Enseignement supérieur, Affaires étrangères...) et qui contrôlèrent environ 10% du marché (hors scolaire). Citons, parmi les plus importants, Soroush Press (dépendant de la télévision d'État), les Presses Universitaires d'Iran, les éditions Elmi va Farhangui (littéralement éditions « scientifiques et culturelles »), Nashr e Madresseh (livres de jeunesse).

Confronté à des obstacles freinant son développement, notamment les difficultés de distribution, le tissu éditorial iranien semble, au-delà du livre d'enseignement, le fait d'un nombre significatif d'acteurs, de faible et moyenne importance.

Les 24 maisons d'édition iraniennes les plus productives :

1 Ghadyani	14 Kanoon e parvareh e koodakan
2 Madrese e borhan	15 Abed
3 Dibagaran e Tehran	16 Markaz e nashr e daneshgahi
4 Jungel	17 Ketab e nyestan
5 SAMT	18 Fatemi
6 Rahnama	19 Daneshgah e payam e noor
7 Teimourzahe	20 Soroosh
8 Tabib	21 Sazman e chap va entesharat
9 Boostan e ketab e ghom	22 Behnashr
10 Amir kabir	23 Nashr e ney
11 Peykan	24 Ofogh
12 Tehran University Publications	25 Ghalamestan e honar

3.2. Les obstacles au développement

Comme l'a constaté Morad Saghafi en étudiant les comptes de la très sérieuse maison qu'il dirige spécialisée dans les sciences humaines, Goftogu, l'activité d'édition pourrait s'avérer viable en Iran, n'étaient les pertes financières liées à l'achat du papier et les primes de remboursement des prêts à court terme contractés pour financer la parution des ouvrages (cf. « 4. Le rôle de l'État sur le marché du livre ») qui grèvent le résultat. D'autres facteurs, hormis la faiblesse du pouvoir d'achat (cf. « 5. Le lectorat en Iran ») s'ajoutent, perturbant l'essor du tissu éditorial iranien.

- *Le manque de papier et les pénuries saisonnières, le coût élevé de l'impression*

Entre 1985 et 1995, le prix du papier a été multiplié par 17 en rials constants, passant de 7 000 à 570 000 rials la tonne et depuis, la courbe ne s'est pas inversée. De même, les coûts d'édition et de fabrication sont en hausse du fait de l'augmentation des salaires, des taxes, de l'eau, des carburants... Les prix de vente ont parallèlement grimpé dans un contexte d'érosion du pouvoir d'achat.

- *L'absence d'un réseau de distribution efficace*

Elle empêche les éditeurs d'élargir leur bassin de lecteurs potentiels, en province mais aussi dans la capitale où les libraires travaillent avec un nombre limité d'éditeurs non représentatifs de l'intégralité de l'éventail de l'offre disponible.

- *Des difficultés de trésorerie*

Comme souvent sur des marchés peu structurés et instables, les petits éditeurs faiblement capitalisés sont condamnés à une gestion financière tendue. Les échéances de paiement des distributeurs sont relativement longues (7-8 mois après la mise sur le marché) et il faut compter avec un rythme d'inflation soutenu (17% en 2001/02) pour minorer la valeur des ressources générées par les ventes.

Par ailleurs, la rétention longue d'ouvrages en projet par le service de la censure (une situation toujours envisageable) constitue, même si l'impression n'a pas été réalisée, une immobilisation financière coûteuse (dans le cas d'un document d'actualité, le retard occasionné - peut-être non fortuitement - diminuera son impact, donc son potentiel commercial).

- *Les incertitudes liées à l'environnement*

La relative instabilité du cadre économique et juridique iranien, en partie liée aux désaccords au sein de l'État, l'incertitude qu'elle génère par les disfonctionnements dans la sphère civile, constitue un obstacle traditionnel hypothéquant le développement du secteur non-public en Iran par peur du risque qu'elle fait peser sur les capitaux investis. L'édition, au même titre que

les autres secteurs, en subit les conséquences. L'effet est néanmoins renforcé par son appartenance aux domaines des médias et des industries culturelles, secteur par nature sensible politiquement.

4. LE RÔLE DE L'ÉTAT SUR LE MARCHÉ DU LIVRE

En tant qu'activité industrielle et commerciale, le secteur du livre en Iran se caractérise, au même titre que l'économie tout entière, par une présence extrêmement forte des pouvoirs publics (cf. « Annexes IV. L'Iran aujourd'hui »). Cette intrusion, qui n'est pas exempte de tout effet destabilisateur, est à la fois directe (par la propriété d'éditeurs publics) et (surtout) indirecte, par la définition de l'environnement dans lequel se réalisent les activités d'édition. S'ajoute, dans le cas du livre, la sensibilité particulière d'un régime - construit sur un dogme religieux - aux libertés morales et politiques dont le livre peut se faire le vecteur. Cela justifie, en plus de la régulation économique, un contrôle plus étroit des acteurs et des contenus.

Indiscutablement, la culture relève de l'enjeu de pouvoir majeur dans l'opposition entre conservateurs et réformateurs. Le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique (que les éditeurs appellent couramment par le diminutif d'*Erchad*, terme signifiant en persan « orientation »), qui a la haute main sur l'édition, est un des lieux cruciaux de friction des grandes plaques tectoniques de la politique iranienne. Nulle surprise donc que les démissions fracassantes du poste de ministre s'y succèdent : d'abord Mohammad Khatami, l'actuel président de la République, en 1992, pour protester contre la censure, puis l'ayatollah Mohadjerani, populaire ministre incarnant la volonté d'ouverture et l'ambition de réformer la République islamique. Cible privilégiée des conservateurs, il est officiellement forcé à la démission en décembre 2000¹³.

Le livre, bien plus considéré comme un outil politique (y compris dans son rôle d'éducation du peuple) que comme un bien culturel, paré de toutes les vertus pour les uns mais aussi objet de toutes les craintes pour d'autres, a donc valeur de symbole et a droit à un traitement particulier.

La politique conduite actuellement par le gouvernement réformateur iranien dans ce domaine mêle étroitement grande vigilance et encouragement. L'objectif sur ce dernier point étant à la fois de favoriser l'enrichissement de la pensée iranienne et de pouvoir se prévaloir, à l'étranger notamment, de statistiques de l'édition éloquentes : des nombres élevés d'éditeurs et de titres publiés annuellement étant sensés être gages d'une pluralité de la création et d'une relative liberté de penser et d'éditer. Nobles objectifs auxquels ne souscrit que faiblement le Guide de la Révolution, l'ayatollah Khamenei, qui, pour prendre ses distances avec la politique actuelle, s'abstient depuis deux ans de visiter la Foire Internationale du Livre de Téhéran.

¹³ Il est alors remplacé par Ahmed Masjed-Jamaei, ministre actuellement en fonction.

4.1. Des moyens de contrôle...

- *Autorisation préalable pour la création d'une maison d'édition*

Depuis 1990, la licence autorisant la conduite d'activités éditoriales est délivrée par le Département de l'Impression et de l'Édition (DIE) du ministère de la Culture et de l'Orientation islamique. Avant cette date, le Syndicat des Éditeurs et Libraires en avait la charge. Chaque maison est tenue à la publication d'un minimum de quatre titres par an, sous peine de voir sa licence d'éditeur retirée (en pratique cependant, le maintien d'une licence est « négociable »).

- *La censure*

Contrairement à la presse, la censure est appliquée dans l'édition *a priori*. Le contrôle des contenus (réalisé par le Bureau du Livre, département affilié au DIE) se fait en deux temps et précède l'impression (délivrance d'un permis d'imprimer) et la distribution (délivrance d'un permis de distribuer). Selon une loi de 1997, quatre obligations doivent être respectées par l'ouvrage pour autoriser sa publication :

- Le livre ne perturbe pas la sécurité nationale
- Le livre ne contredit pas les enseignements islamiques
- Le livre ne va pas à l'encontre des valeurs éthiques de la communauté
- Le livre n'encourage pas le communautarisme ethnique

En pratique, la censure se focalise donc essentiellement sur les questions se rapportant au sexe et à l'image du nu, à la religion (lecture de ses dogmes et concepts d'une manière permettant une remise en cause des fondations du pouvoir théocratique) et, bien sûr, à la politique (critique du Guide ou de la Constitution...). Sont donc concernés au premier chef, la littérature, le livre religieux, les essais, mémoires et documents, les livres d'art.

La rigueur avec laquelle s'appliquent les règles de censure fluctue selon les époques en fonction des déplacements du centre de gravité du pouvoir iranien. La page du Printemps de Téhéran (période de quelques mois qui a suivi la première élection de M. Khatami au poste de Président, en 1997) maintenant tournée, la tendance actuelle (mais les avis divergent d'un éditeur à l'autre) serait à une application plus rigoureuse des règles de censure, sans toutefois égaler l'extrémité des atteintes à la liberté d'expression de la presse. Il est à ce titre curieux de voir en librairie des recueils d'articles de journalistes politiques emprisonnés ou le texte de défense prononcé par un ancien ministre de l'Intérieur réformateur (Abdollah Nouri) le jour de son procès¹⁴. Bien évidemment, dans cette situation, l'auto-censure des auteurs et des dirigeants de maisons d'édition est devenue réflexe (d'un strict point de vue littéraire, elle est une perte). Un exemple, le roman publié par Ofoogh narrant l'histoire d'amour entre un élève et son professeur (un tel sujet est donc permis) ne contient aucune description des contacts physiques entre les protagonistes.

¹⁴ Il est cependant à signaler que, de la même manière qu'il existe un trafic illégal mais plus ou moins toléré de cassettes vidéo occidentales, de paraboles satellites ou d'alcool, des livres interdits d'opposants exilés ou de religieux contestataires circulent « sous le manteau » en Iran.

Le temps d'instruction d'un dossier de publication par le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique dépend de l'ouvrage (les livres de sciences et techniques sont étudiés plus rapidement que les livres de sciences humaines et de littérature) et varie de 24 heures à 6 mois, voire indéfiniment si aucune réponse n'est formulée, ce qui est parfois le cas. La censure est par ailleurs modulable et s'étend de l'interdiction pure et simple de paraître, à la suppression de passages de l'ouvrage ou à l'introduction par l'éditeur d'une mise en garde au lecteur (par exemple, pour expliquer que l'avis de l'auteur est contesté et qu'il existe d'autres opinions valables sur le sujet qu'il développe).

Le service de la censure n'étant pas infaillible, certains textes peuvent passer entre les mailles du filet mais se voir interdits une fois sur le marché (rappelons que l'appareil judiciaire est aux mains des conservateurs, contrairement au ministère de la Culture et de l'Orientation islamique). Ce fut le sort de l'ouvrage « Tragédie de la démocratie », publié par l'éditeur de sciences humaines Nashr e Ney.

4.2. ... et d'encouragement de l'activité

La majeure partie des mesures suivantes ont été mises en place durant la période où Mohammad Khatami, l'actuel président de la République, assurait la fonction de ministre de la Culture et de l'Orientation islamique (1989-1992).

- *La fiscalité*

Depuis le 21 mars 2002, une réforme fiscale a été introduite consistant en de nouveaux barèmes fiscaux, réduits de 54% à 25% pour ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices des sociétés iraniennes. Eu égard à leur statut particulier, les maisons d'édition (de même que les éditeurs de presse et les exploitations agricoles) en sont néanmoins exemptées, de même qu'elles ne payent pas de charges sociales (généralement de 3 à 6 % de la masse salariale). Par ailleurs, une TVA de 7% devrait théoriquement être introduite dans le pays cette année (2003/04) à laquelle devraient également échapper les produits imprimés.

L'extension de l'exemption d'IS à l'ensemble des éditeurs (souhaitée par la profession) entrée en vigueur en 2001 constitue un réel progrès pour l'édition puisque dans la formule précédente (mise en place en 1991) l'exemption ne s'appliquait que pour les cinq premiers exercices fiscaux de toute nouvelle maison d'édition.

- *L'accès à l'emprunt*

Dans un pays où l'État a la haute main sur le crédit (les banques privées commencent à peine à être autorisées), les prêts à taux préférentiels constituent un outil d'action couramment employé par l'État pour encourager une activité (ici, développer la publication de livres). Le dispositif mis en place dont bénéficie l'édition est celui d'un taux d'emprunt de 9 points inférieur au taux de banque usuel: 9% contre 18%. Le délai de remboursement est fixé à 6 mois.

- *Aide à la fabrication*

Parmi toutes les aides à l'édition, la subvention du papier est sans doute celle qui revêt le plus d'importance. Elle est basée sur un mécanisme couramment employé par l'État iranien interventionniste : l'application d'un taux de change artificiel. L'objectif est de favoriser la création et d'atténuer les effets désastreux de l'augmentation régulière des prix du papier.

Les besoins annuels en papier d'impression et d'écriture de l'Iran sont évalués à un peu plus de 200 000 tonnes, dont 70% sont importés (Autriche, Russie...). Un tiers du total serait employé pour l'impression de livres. Étonnamment, dans ce domaine, ce ne sont pas les imprimeurs qui achètent le papier mais bien les éditeurs, qui en fournissent ensuite ces derniers. Longtemps en charge de la revente du papier importé (de même que de l'encre, des films et des plaques d'impression), l'Organisation de l'Édition et de l'Impression (une des plus grandes entreprises publiques du secteur), a depuis peu rétrocédé cette responsabilité aux syndicats d'éditeurs : celui de Téhéran (qui regroupe officiellement 800 maisons) et ceux de province (dont le syndicat de la ville sainte de Qom). Ce sont ces associations qui injectent la subvention publique dans le circuit en acquérant le papier à un taux de change corrigé de 1 USD = 1 200 rials (contre un cours officiel de 1 USD = 8 144 rials) de manière à le revendre à des prix inférieurs à ceux du marché libre (la différence entre achat et vente est ensuite reversée au ministère de la Culture et de l'Orientation islamique). La variation obtenue est couramment de deux tiers du prix de vente normal. Ainsi (le prix du papier varie selon les arrivages), la ramette de 500 feuilles de papier offset 70 grammes est-elle vendue par ce système autour d'un prix pivot de 60 000 rials (7 euros) contre 180 000 rials (21 euros). Par ailleurs, autre avantage, les délais de paiement sont généralement plus longs que ceux pratiqués par les importateurs privés (l'éditeur paye le papier une fois l'impression réalisée). Le montant de la subvention sur le papier dont chaque éditeur peut bénéficier n'est visiblement pas plafonné en fonction de l'importance de son programme annuel de publication.

Un mécanisme similaire existe aussi pour l'encre et les plaques d'impression.

- *Aide à l'importation*

Le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique estime à 12 millions d'exemplaires (provenant de 50 000 titres) le volume des importations de livres en Iran (hors méthodes de langue). Ici encore, une subvention est injectée destinée, dans ce cas, à rendre le livre importé moins onéreux pour le public (dont un grand nombre d'étudiants et de professeurs). Les importateurs de livres (les ministères de la Culture et l'Orientation islamique, de la Santé et de l'Éducation supérieure), bénéficient d'un taux de conversion minoré.

Les Presses Universitaires d'Iran, un acteur public majeur du marché du livre, ne sont ainsi facturées par la Banque Centrale que pour un montant de marchandises étrangères auquel un taux de 1 USD = 3 000 à 4 000 rials est

appliqué (soit moins de la moitié du cours officiel). En somme, la banque facture moins qu'elle ne devrait à l'importateur qui en fait bénéficier le lecteur, la différence étant prise en charge par l'État.

- *Achats publics*

La somme consacrée par l'État iranien pour l'achat de livres destinés aux bibliothèques publiques (cf. « Annexes II. Données de la lecture ») est évaluée à 50 milliards de rials (environ 5,8 millions d'euros). L'achat systématisé (mais pas indiscriminé, une sélection étant faite dans la production) et en grande quantité de livres aux éditeurs est considéré par le gouvernement comme une aide directe et significative au secteur. Les achats, réalisés à 80% du prix de vente public conseillé, s'organisent selon le barème suivant : 200 exemplaires achetés pour un tirage total inférieur à 2 000 exemplaires, 500 exemplaires pour un tirage compris entre 2 000 et 3 000 exemplaires, 700 exemplaires au-delà.

Pour certaines maisons, les plus petites et les plus spécialisées, elle revêt un caractère quasi-indispensable à la conduite de l'activité. C'est le cas par exemple pour l'éditeur de sciences humaines Goftogu, pour qui les achats opérés par l'État peuvent constituer jusqu'à 40% du chiffre d'affaires annuel.

4.3. Limites et contre-effets

Ceux des éditeurs iraniens comptant parmi les plus professionnels sont dans leur immense majorité prompts à dénoncer la façon dont ont été conçus les mécanismes de soutien à l'édition, et en particulier le système des subventions. L'idée maîtresse sous-tendant cette critique, que l'on retrouve également dans le débat sur l'adhésion à la Convention de Berne, est celle de la nécessité d'un assainissement et d'une libéralisation des conditions de marché. Un environnement stabilisé, une concurrence normalisée sont considérés par ces acteurs comme les facteurs essentiels à la croissance du marché du livre.

- *L'accès à l'emprunt*

L'avantage certain présenté par le taux de crédit avantageux est minimisé par un délai de remboursement fixé à 6 mois. Les distributeurs payant usuellement les éditeurs avec une échéance de 7 mois, cela ne manque pas d'occasionner des tiraillements sur la trésorerie. Par conséquent, il peut s'avérer nécessaire pour un éditeur de contacter un emprunt sur le marché parallèle où le taux est certes plus élevé (30%), mais où les échéances sont plus facilement négociables.

Par ailleurs, il est toujours possible, en contournant les contrôles opérés par le ministère, d'investir tout ou partie de la somme empruntée dans une autre activité que l'édition, détournant ainsi l'initiative de son objectif premier.

- *Aide à la fabrication*

La subvention du papier par le gouvernement devrait selon toute hypothèse être supprimée dans le courant de l'année 2003/04. Dans une large mesure dévoyée par des éditeurs peu scrupuleux, elle s'est attirée les critiques sévères de la profession.

Les disfonctionnements du système d'aide à l'achat de papier sont tout d'abord d'ordre logistique et financier. La vente du papier aux éditeurs par l'État (quelque en soit ici l'intermédiaire) est en effet rythmée par les arrivages de papier. D'abord, ils sont irréguliers et cela perturbe les calendriers de publication des ouvrages. Ensuite, lorsqu'une cargaison est rendue disponible, les éditeurs font valoir leurs droits pour la quantité de papier subventionné dont ils ont besoin. Or, une grande partie de ces éditeurs n'ont pas les moyens de stocker ce papier en attendant la publication des titres auquel il est destiné. Ils le revendent donc sur le marché libre où ils réalisent une petite plus-value. Celle-ci s'avère cependant momentanée puisqu'elle sera largement couverte par le surcoût du rachat en cours d'année du papier destiné à la fabrication effective des ouvrages (les prix auront alors remonté). Résultat de la manœuvre: une perte pour l'éditeur.

Plus grave, la subvention du papier pour l'édition alimente un trafic illégal : l'éditeur peu scrupuleux annonce au ministère un tirage qu'il ne va pas respecter (500 exemplaires tirés contre 5 000 annoncés), la quantité de papier ainsi économisée est revendue sur le marché libre (pour d'autres utilisations). Aux yeux de la profession, ce détournement de la subvention conduit à la publication de livres « alibis », de piètre qualité, d'un apport culturel faible et explique un tissu éditorial hypertrophié (plus de 5 000 licences d'édition délivrées) composé en partie d'éditeurs fictifs (d'aucuns avancent une proportion de 60%).

Sauf à ce que les importations de papier soient conjointement libéralisées, il est à prévoir que la suppression de la subvention affectée à l'achat du papier entraînera un durcissement des conditions d'exercice du métier d'éditeur, une augmentation du prix des livres et, dans un premier temps, un rétrécissement du marché. Les éditeurs professionnels sont cependant confiants sur leur capacité à y faire face et à en sortir renforcés.

- *Achats publics*

Les achats de livres par l'État sont, à l'instar des autres mesures, des mécanismes à double tranchant. Autant, dans sa version la plus vertueuse, il contribue au maintien d'une édition de qualité (certes, en lieu et place du marché), autant ce mécanisme peut, s'il est employé avec peu de discernement, marginaliser une partie de la production qui ne répondrait pas aux normes d'une production éditoriale « officielle » (le cas, dans le domaine de la jeunesse, des éditions Nashr e Ney). D'autre part, autre critique que lui adressent les professionnels, l'achat systématique de livres à hauteur de 300 - 400 exemplaires conduit régulièrement à la publication d'ouvrages ne répondant à aucune demande de librairie.

5. LE LECTORAT

5.1. Les évolutions récentes

La Révolution islamique de 1979 introduit obligatoirement par ses effets une rupture dans l'habitude de lecture des Iraniens. On ne peut préjuger de l'évolution du lectorat si aucun changement de régime n'était intervenu, tout au plus est-il possible d'avancer que la timide émergence d'un lectorat grand public tourné en partie vers les productions occidentales se serait poursuivie. En effet, sous l'ère des Pahlavi, le marché du livre iranien s'est révélé, malgré la censure (mais elle ne s'appliquait qu'à l'érotisme et la politique) et l'influence du clergé conservateur, relativement perméable aux créations étrangères majeures (littérature, fiction, polar, philosophie, santé...). Le marché du livre restait cependant construit autour du noyau (souvent politisé) des intellectuels et de ceux qui font de la pensée leur métier. Les tirages en littérature étaient alors de 3 000 exemplaires.

Première conséquence de la Révolution, dès les années 79-80, beaucoup de femmes perdent leur emploi (par licenciement ou départ volontaire suite aux pressions exercées) et endossent, souvent forcées, les habits de la femme au foyer. Dans le même temps, les lieux de distraction publics (cafés, restaurants...) sont fermés, diminuant d'office les opportunités de divertissement accessibles aux Iraniens. Il en résulte une augmentation massive du nombre de lecteurs, en particulier féminins. Les tirages d'ouvrages de divertissement (les œuvres d'Alexandre Dumas, par exemple) augmentent fortement, atteignant plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. L'habitude de lecture se répand au sein de la population.

Le début des années 80 marque l'avènement d'une fiction populaire de qualité, sentimentale et d'aventure plongeant son inspiration dans le contexte social iranien (typiquement, l'histoire d'amour entre une femme aisée et un homme du peuple, ou l'épopée familiale), écrite pour répondre à cette nouvelle demande. Les auteurs sont essentiellement des femmes dont les plus lues s'appellent Fahimeh Rahimi et Fattaneh Haj Seyed Javadi.

Aujourd'hui encore, les lectrices iraniennes recherchent plus particulièrement la fiction, la littérature et la poésie. Les hommes, de leur côté, s'intéressent plus à l'histoire et à la philosophie voire, dans une moindre mesure, aux sciences.

Le milieu de la décennie 80 se caractérise par le succès naissant de la catégorie « documents ». Les Iraniens, comme le dit Ali Dehbashi, rédacteur en chef de la revue littéraire Bukhara, éprouvent le besoin de se ressourcer dans leur histoire et de mieux connaître les événements qui ont conduit à la Révolution et les raisons qui l'expliquent. D'où le succès des livres sur les anciennes dynasties régnantes (Kadjar, Pahlavi) comme les mémoires du dernier Shah Mohammad Reza Pahlavi, celles de l'intendant de sa cour ou celles encore de son chef d'état-major. L'époque voit naître de nouveaux éditeurs spécialisés sur ce

créneau et sur la fiction pour le grand public alors que dans le même temps les éditeurs dits sérieux ouvrent leurs catalogues à ces catégories.

En 1997, l'accession à la présidence de la République de Mohammad Khatami, ancien ministre libéral de la Culture et de l'Orientation islamique autour duquel se regroupe le mouvement contestataire laïc et démocratique, s'accompagne d'un éveil soudain de la curiosité des Iraniens pour ce qui touche au débat public et à la politique. À la recherche de réponses et des connaissances de base leur permettant d'être des citoyens actifs, les lecteurs, sous les yeux desquels semble s'ouvrir une nouvelle ère, se tournent vers la littérature engagée et la philosophie. De cette époque datent les traductions de M. Foucault, J. Derrida, J. Habermas, J. Ricœur... , réussites éditoriales dont les ventes dépassent les 20 000 exemplaires. De cette période de relative liberté d'expression date aussi la publication d'ouvrages écrits par ceux que l'on a appelés les « révisionnistes islamiques » : religieux libéraux (l'hodjatolislam Mohsen Kadivar, le premier d'entre eux), nouveaux intellectuels (le philosophe Abdul-Karim Soroush et d'autres), journalistes critiques (dont Akbar Ganji, célèbre journaliste d'investigation).

Cependant, de la même manière que l'expérience réformatrice conduite par Mohammad Khatami a tourné court sous les assauts conservateurs, cette période d'ivresse éditoriale contestataire s'achève aujourd'hui par un sérieux retour de bâton. Le grand public, déçu par son gouvernement, se détourne de la politique et des livres qui s'en font l'écho. Selon M. Paya, directeur des éditions Tahr e No, le texte prononcé par Abdollah Nouri (ancien ministre de l'Intérieur réformateur et directeur du journal interdit Khordad) à son procès en 1999, vendu à sa sortie à plus de 100 000 exemplaires n'obtiendrait pas de tels scores aujourd'hui (en plus de risquer de ne pas recevoir l'autorisation de publier).

5.2. Le lecteur iranien : un lecteur médian

Si la proportion des lecteurs au sein de la population iranienne n'est certes pas en chute, toute affirmation éventuelle sur un mouvement contraire significatif est clairement à modérer, ne serait-ce qu'en se référant à la stagnation du tirage moyen des derniers exercices éditoriaux et à sa chute en 2002/03.

Une enquête¹⁵ conduite sur les années 1995-1996 dessine les grandes lignes de la lecture en Iran (l'enquête ne distingue cependant pas entre manuels scolaires et livres de lecture).

- 26,7% des personnes interrogées ne lisent aucun livre (23% des hommes, 30% des femmes¹⁶) et 26% lisent fréquemment.

(En 1974, la proportion des non-lecteurs était de 32%, celle des lecteurs fréquents de 20%).

- 24,2% des interrogés ne lisent aucun livre durant leur temps de loisir et 24,4% lisent fréquemment dans les mêmes conditions.

¹⁵ Source : Article " How do Iranians think? (Book Reading) ", in The Social Sciences Book of the Month; Journal of Information for Specialists, Téhéran, décembre 1997

- La pratique de la lecture décroît avec l'âge (au-delà de 55 ans, la proportion des non-lecteurs est de 48%).
- La lecture augmente avec le degré d'instruction : 53% des titulaires d'une licence lisent fréquemment (seulement 3,8% ne lisent pas).
- La lecture augmente avec le niveau de revenu.
- Les personnes mariées lisent moins.

Plusieurs facteurs limitent l'essor de la lecture en Iran. Tout d'abord, et à l'instar de beaucoup de pays en développement, l'habitude de lecture se heurte aux contraintes économiques locales et en particulier à la fraction limitée du revenu disponible pouvant être affectée aux loisirs. Une étude conduite en septembre 1997 par la Banque Centrale d'Iran a montré que sur les dépenses mensuelles moyennes d'un ménage urbain, évaluées à 1,23 millions de Rials (soit 375 USD), 2,7% étaient affectées à l'éducation, à la culture et aux loisirs (contre 9,2% en France¹⁷), soit 10 USD par mois. Pour mémoire, un livre en Iran coûtait en moyenne 2,70 USD en 1999.

Les contingences économiques affectent tout particulièrement les enfants du baby-boom post-révolutionnaire, ces jeunes de moins de 20 ans qui constituent pas moins de 47% de la population totale. Ce groupe, anxieux de son devenir social (accès à l'éducation supérieure, rôle dans une société verrouillée) et économique (taux de chômage dépassant 20%, érosion du pouvoir d'achat) ne contribue que modestement à la formation d'un lectorat assidu. Difficultés renforcées par ailleurs par le poids encore caractérisé de la population rurale (environ 36,1% des Iraniens¹⁸), plus marquée par l'analphabétisme et le manque d'accès à l'instruction supérieure (6% de la population rurale poursuit ses études jusqu'à l'Université).

L'enseignement dispensé (et pas seulement dans le supérieur) est justement en question, accusé d'être peu structurant pour la pensée et de ne pas s'appuyer sur l'outil livre, de ne pas encourager chez les élèves et les étudiants de démarches personnelles vers la connaissance (ainsi, il n'existe pas de listes de lecture officielles en accompagnement du programme). Indéniablement, la demande pour d'autres sources d'informations, en particulier les médias imprimés (l'édition de presse scientifique et de recherche privée est également en butte à des conditions peu favorables) en est affectée. Encore faudrait-il que les bibliothèques universitaires soient en nombre suffisant et qu'elles proposent une offre adéquate, ce qui, aux yeux de plusieurs éditeurs, ne correspond pas exactement la situation actuelle¹⁹.

Un sondage mené en 1995 (mais toujours d'actualité) par le quotidien « Iran » mettait à jour, outre le prix des livres, plusieurs raisons affectant négativement la lecture de livres : le manque de temps (les horaires de travail sont longs, les temps de trajet urbains aussi), un assortiment de librairie ne correspondant pas à l'attente des lecteurs (largeur de l'offre, renouvellement) et la faible qualité de l'objet livre (impression, papier).

À ces facteurs déterminant négativement les ventes de livres, il serait enfin

¹⁶ Il est ici à rappeler que les hommes sont plus alphabétisés (85%) que les femmes (74%) et qu'ils sont mieux insérés dans la vie professionnelle.

¹⁷ Donnée Insee, année 1998.

¹⁸ Source: Banque Centrale de la République islamique d'Iran.

¹⁹ Les derniers chiffres disponibles de l'UNESCO correspondent à 1994: il y avait alors 168 bibliothèques universitaires en Iran et 2,32 millions de volumes.

judicieux d'ajouter la censure. En effet, le contrôle des publications, en affectant le contenu des livres, principalement en littérature et sciences humaines, contribue à déprécier l'image de l'offre éditoriale disponible en librairie et à la confiance que placent en elle les lecteurs.

6. LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1. Le cadre législatif actuel

La notion de propriété intellectuelle est étrangère à la culture iranienne et a été introduite sous l'effet de l'influence occidentale qui se concrétise à partir de 1931, avec une première loi sur les brevets et les marques.

Le système de protection de la propriété littéraire et artistique en Iran a été érigé quant à lui dans les années 70, sous l'ancien régime. La Révolution islamique l'a validé et conservé intact. Il repose principalement sur la « Loi de protection des droits des auteurs, compositeurs et artistes » du 12 janvier 1970. Dans un second temps, à la demande des traducteurs, se sentant insuffisamment protégés par le texte initial, le législateur complètera l'édifice par une loi spécifique portant sur la « traduction et la reproduction des livres, périodiques et des supports audio » (1973).

Que faut-il retenir de la loi de 1970²⁰ ? Qu'elle concerne d'abord l'ensemble du champ de la création intellectuelle popularisé à cette époque : livres (techniques, scientifiques, littéraires), paroles de chansons, poésie, pièces audiovisuelles et de théâtre, cartes géographiques originales, design industriel et artisanal (les droits de l'inventeur de motifs de tapis ou de kilims sont ainsi protégés). Le texte reconnaît ensuite (chapitre II, article 3) le « droit exclusif de l'auteur de publier, diffuser, jouer et rendre public des œuvres » ainsi que ses droits sur « tout profit financier et intellectuel généré par son œuvre ou son nom ». Les droits moraux de l'auteur ne sont à cet effet (art. 4) ni limités géographiquement, ni transférables. La loi évoque ensuite (art. 7) le droit de citation puis l'autorisation de reproduction des œuvres protégées accordé aux bibliothèques et établissements d'éducation, avant de s'arrêter (chapitre III, art. 12) sur la durée de la protection de l'auteur (30 ans post-mortem). Le chapitre IV évoque enfin les poursuites en cas d'infraction. La loi fait donc l'impasse sur les œuvres littéraires et artistiques étrangères qui ne sont dès lors pas couvertes et ne peuvent se prévaloir d'aucune protection²¹. Les droits des ressortissants étrangers ayant créé leur œuvre en Iran (pour un auteur étranger, la publication première de son ouvrage par un éditeur iranien) sont cependant reconnus et protégés par la loi.

Les années suivant le vote de la loi sur la propriété intellectuelle sont marquées par un débat sur la question de la protection des œuvres étrangères, né des protestations des pays tiers et de l'UNESCO. L'État iranien semble alors dans les années 70 se diriger progressivement vers une ratification des conventions de Berne et de Genève mais ils se heurte toujours à l'opposition véhémente des

²⁰ Le texte intégral de la loi est disponible à l'adresse : www.unesco.org/culture/copy/copyright/iran/sommaire.html

²¹ À l'exception des œuvres issues de pays ayant signé avec l'Iran un accord bilatéral relatif à la propriété intellectuelle, la Russie par exemple.

professionnels (maisons d'édition, éditeurs de presse, traducteurs) et d'une majorité de ministères et d'institutions publiques.

À ce jour, la République islamique d'Iran n'a toujours pas ratifié la Convention de Berne mais a adhéré pourtant en 1958 à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle. De fait, un découplage du même ordre existe à l'intérieur du domaine de la propriété littéraire et artistique puisque les pratiques en matière d'audiovisuel (cinéma, télévision, vidéo et radio) s'attachent à un respect à la lettre des règles internationales : obtention d'autorisations avant diffusion, paiement de redevances aux propriétaires des droits²².

6.2. Vers une adhésion à la Convention de Berne ?

Le projet de ratification de la Convention de Berne par l'Iran constitue l'un des volets d'un processus plus large visant à terme à réintégrer pleinement le pays dans l'économie mondiale, à le sortir de son isolement afin qu'il puisse en particulier profiter plus largement des investissements internationaux. L'établissement d'un cadre de protection de la propriété intellectuelle constitue l'une des variables sur laquelle le gouvernement iranien peut jouer afin d'établir un début de confiance et améliorer l'image du pays à l'échelon mondial (c'est aussi tout simplement une condition de la poursuite du processus). De là, la coopération initiée avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (pour la Convention de Berne mais aussi pour la signature des Arrangements de Madrid sur l'enregistrement international des marques) et les négociations avec l'Union Européenne, officiellement entamées en décembre 2002, sur les aspects de commerce et de coopération. À plus long terme, l'objectif majeur de l'Iran reste néanmoins une adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce. Les pourparlers à cet effet (qui promettent d'être longs, à l'exemple de ceux de la Chine) n'ont pourtant toujours pas débuté, les États-Unis s'opposant pour l'heure à l'entrée de la république islamique dans l'organisation.

Le chemin qui conduit vers l'acceptation des principes de Berne s'est avéré long et sinueux. Entre 1996 et 2000, le Parlement a voté contre l'adhésion à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle²³ sur le seul soupçon de plusieurs députés qu'une telle adhésion signifiait de facto la reconnaissance des dispositions de la Convention. Certes, la nouvelle loi n'a toujours pas été votée mais il semble aujourd'hui qu'un grand pas ait été franchi : on ne discute plus en Iran de l'opportunité de ratifier la Convention, mais bien de la manière de s'y prendre.

²² Sans doute les enjeux commerciaux liés à l'audiovisuel iranien, en particulier à son cinéma « d'auteur », sont-ils plus importants que leurs équivalents dans l'édition...

²³ Le pays compte aujourd'hui parmi les 179 adhérents de l'organisation (adhésion le 18 novembre 2001)

Le consensus qui se fait jour actuellement s'est bâti sur l'opposition des éléments de discours suivants :

Arguments opposés à la ratification

- Augmentation du prix de vente des livres (en dépit d'un pouvoir d'achat faible).
- Concurrence des maisons d'édition étrangères sur le marché domestique (alors que les éditeurs locaux sont déjà fragilisés).
- Flux de cessions de droits à sens unique (de l'étranger vers l'Iran).
- Refus par les auteurs ou éditeurs étrangers d'une traduction en persan motivé par des raisons politiques ou idéologiques et non économiques.
- Oppositions entre le code moral en vigueur en Iran (ainsi que les restrictions en œuvre pour le faire respecter) avec les principes et obligations d'une adhésion à l'OMC (rappelons que la ratification de la Convention de Berne s'inscrit dans un processus plus large). C'est en fait ici la question d'une intrusion irréversible du modèle économique libéral et de la culture occidentale en Iran qui est posée.
- L'OMC considère les produits culturels à l'identique des autres biens et marchandises (problématique de l'exception culturelle).

Arguments favorables à la ratification

- Obligation morale de respecter les droits d'un créateur.
- La signature d'un contrat avec le propriétaire étranger des droits évite la mise sur le marché au même moment de plusieurs traductions du même titre (crainte actuelle des éditeurs et des traducteurs en raison de la minimisation du potentiel commercial de l'ouvrage traduit). Un contrat signé dans le cadre de la Convention de Berne confère des droits et offre au licencié la possibilité d'un recours en justice contre les contrefacteurs.
- Effet d'entraînement à la hausse pour l'industrie éditoriale et pour la création littéraire en Iran (nécessité de concevoir des « produits de substitution » à une partie des créations éditoriales étrangères).
- Diffusion de la culture et de la pensée iranienne à l'étranger (réciprocité de la protection).
- Amélioration de l'image internationale de l'Iran.

Pour l'heure, les tenants de l'ouverture de l'Iran et de la mise en conformité du pays avec les règles internationales semblent l'avoir emporté. La concrétisation de ce mouvement ne devrait pas intervenir avant 2 à 3 ans : une année pour la finalisation du texte de la nouvelle loi sur la propriété intellectuelle puis un à deux ans (selon le niveau d'entente entre les pôles du pouvoir) pour le vote par le *majlis* et le Conseil des Gardiens de la Constitution (cf. « Annexes IV. L'Iran aujourd'hui »).

6.3. Berne. Et après ?

Le changement est radical : des quelque 25 éditeurs rencontrés pour le compte de cette étude, aucun ne s'est déclaré opposé à la ratification de la Convention de Berne par l'Iran²⁴, mettant en avant les arguments moraux, à court terme, économiques, à long terme. Dans ce dernier domaine, nombreux sont les éditeurs qui, comme Mme Farideh Khalaatbari, chez Shabaviz ou Nasrollah Pourjavady, pour les Presses Universitaires d'Iran, attendent de cette initiative un assainissement

²⁴ C'est aussi, et surtout, la position officielle du Syndicat des Éditeurs et Libraires de Téhéran.

des conditions de marché (disparition de la frange des éditeurs non professionnels ou peu scrupuleux), une contribution majeure à un fonctionnement plus rationnel et plus sensé.

Cette belle unanimité ne signifie pas insouciance et les inquiétudes demeurent vives, comme on l'a vu précédemment, à l'égard du futur changement de donne.

Le questionnement porte tout d'abord sur le degré de mise en application de la nouvelle loi par l'État alors même que les dispositions du texte de 1970 sont déjà ignorées par certains éditeurs (situations de piratage intra-iranien). Quel sera le degré de surveillance et de sanction pour les contrevenants, principalement dans le cas de reproductions illicites d'œuvres étrangères dont les droits ont été contractuellement cédés à une maison iranienne ? Existera-t-il des possibilités de recours expéditif pour les éditeurs lésés ? Peut-être le souci qu'auront les pouvoirs publics iraniens de donner des gages de sérieux forts aux institutions internationales (OMPI, OMC, UE) sera-t-il de nature à rassurer sur ces points les éditeurs.

Ensuite, le développement des échanges avec l'étranger se heurte à des freins d'ordre financier et matériel : le coût d'acquisition des droits, leur gestion en relation avec les éditeurs étrangers²⁵ (négociation, rédaction du contrat, obligations réciproques...) et l'inadaptation du système bancaire iranien²⁶.

Enfin et surtout, les éditeurs iraniens, légitimement fiers de la richesse de leur culture et de leur création contemporaine (littérature, livre de jeunesse, philosophie, sciences humaines) et dont la pensée, pour certains d'entre eux, reflète encore la posture idéologique et philosophique du régime, sont particulièrement attachés à la réciprocité des échanges avec l'étranger.

Bientôt confrontés à ces difficultés, certains éditeurs ont le réflexe de se tourner vers la puissance publique dont l'interventionnisme dans la sphère économique est coutumier. En la matière, elle pourrait par exemple prendre à sa charge la gestion et le paiement des redevances. Le sujet est délicat car dans le même temps d'autres responsables de maisons souhaitent tout au contraire le retrait de l'État du marché du livre (suppression des subventions et de la censure) et la libéralisation du marché. Surtout, les éditeurs sont prêts à devenir des partenaires loyaux (un certain nombre le sont déjà qui ont acquis légalement des droits à l'étranger²⁷) si les éditeurs étrangers font preuve de compréhension et les y aident, principalement en pratiquant des taux de redevances réduits, mais aussi en leur facilitant au maximum la gestion des droits en amont. Car, comme le dit de façon imagée M. Kiyayan (éditions Cheshmeh), « Nous sommes dans la situation d'un bébé qui commence à marcher. Il ne faudrait pas que les Occidentaux nous demandent déjà de courir ».

²⁵ La difficulté est décuplée dans le cas d'un livre illustré (les encyclopédies adultes et jeunesse, en premier lieu) où le licencié doit obtenir les droits de reproduction des illustrations de chacun des ayants droits. Tâche titanesque vue d'un bureau de Téhéran.

²⁶ Afin d'être en mesure d'opérer des transferts d'argent vers l'étranger, l'entreprise doit ouvrir un compte spécial, en devises (i.e. en USD). Or, son ouverture n'est rendue effective (et le compte utilisable) qu'à partir du moment où un virement en devises en provenance de l'étranger est crédité sur le compte. Pas avant.

²⁷ Farhang Moaser, Caravan, Ofogh, Gassideh Sara...

Plus de vingt ans après l'avènement de la République islamique en Iran, l'édition reste l'otage de la politique. Dans un pays qui n'a toujours pas soldé le conflit entre les différents courants réformistes ou modernistes et les tenants de l'ordre ancien sur les sujets cruciaux engageant le pays, le livre demeure un enjeu de pouvoir, à la situation précaire et en tous points instable.

Favorisé depuis la période où Mohammad Khatami était ministre de la Culture et de l'Orientation islamique et encore plus depuis son accession à la Présidence, le secteur de l'édition donne l'impression d'atteindre aujourd'hui une forme de crise de croissance qui semble devoir se dénouer, à l'instar de la situation du pays tout entier, par la victoire de l'un ou l'autre des deux camps. Soit le pays se relance sur la voie de l'ouverture économique et l'édition se libère de la tutelle de l'État qui pourrait alors cesser de subventionner massivement le secteur, supprimer les licences d'éditeurs et alléger les règles de censure, soit on assiste à un retour à la situation antérieure. La première option est bien sûr massivement souhaitée par les éditeurs. Même s'ils redoutent d'abord de l'abandon des subventions (pour la fabrication) et des aides (taux de crédit avantageux, exonérations fiscales, achats publics) des difficultés supplémentaires dans l'exercice de leur activité, ils en espèrent surtout à long terme un meilleur fonctionnement du marché du livre et une professionnalisation accrue des acteurs. Avec deux conséquences majeures : d'une part, le renforcement des maisons les plus sérieuses, accumulant un capital, un savoir-faire, une capacité d'action (notamment pour pallier les difficultés de la distribution) ; d'autre part, l'élaboration d'une offre large, riche et de qualité, à même de ramener dans les librairies un public fortement alphabétisé, éduqué et très largement en faveur d'une réforme profonde du régime et d'une ouverture à l'Occident.

La ratification de la Convention de Berne, qui constitue un des pans de cet édifice, participe aussi des craintes et espoirs nourris par les éditeurs iraniens. Les dispositions de la Convention, qui n'ont pas été reprises en 1970 dans la loi iranienne sur la propriété intellectuelle, sont maintenant acceptées des éditeurs, finalement convaincus des opportunités ainsi ouvertes, à la fois sur le plan domestique et sur la scène internationale.

Pour l'heure, l'Iran est en effet absent, peu ou prou, des grandes assemblées de l'édition mondiale. À contrario, la valeur du marché iranien pour les maisons étrangères va croissante d'année en année dans la perspective d'un coup d'arrêt officiel au piratage à brève échéance. Dans cette perspective, il importe donc de créer des liens forts avec des maisons d'édition iraniennes conduisant progressivement à de véritables collaborations éditoriales, envisageables même avant l'entrée de l'Iran dans l'Union de Berne, plusieurs éditeurs iraniens s'étant déjà engagés volontairement sur la voie du respect du droit d'auteur. La France, que les Iraniens perçoivent à l'instar de l'Iran comme pays de vieille culture et générateur d'influence linguistique, a des atouts à faire valoir.

ANNEXES

I. Les aspects fiscaux de la cession de droits à un éditeur iranien

Selon l'article 12 de la convention fiscale franco-iranienne signée à Téhéran le 07 novembre 1973²⁸ (et toujours en vigueur sous la République islamique), « les redevances provenant d'un État et payées à un résident de l'autre État contractant ne sont imposables que dans cet autre État ».

Toutefois, « ces redevances peuvent être imposées dans l'État contractant dont elles proviennent et selon la législation de cet État, mais l'impôt ainsi établi ne peut excéder 10% du montant brut des redevances. »

Cependant, en cas d'imposition en Iran des redevances issues de l'exploitation d'œuvres littéraires traduites, la convention franco-iranienne prévoit (article 23) un mécanisme de non-double imposition (art. 23, 2, b): «...la France accorde aux résidents de France percevant de tels revenus de source iranienne un crédit d'impôt correspondant à l'impôt perçu en Iran ».

II. Données de la lecture publique

La création du réseau de lecture publique remonte à 1965. Aujourd'hui, le pays compte 1 570 bibliothèques publiques (soit 14 millions de volumes et 31,5 millions d'abonnés annoncés à l'UNDP en 1997) gérées conjointement par le Comité de Direction des Bibliothèques, le ministère de la Culture et de l'Orient islamique, et celui de l'Intérieur. À ces établissements s'ajoutent :

- 500 bibliothèques de Kanoon, établissement public pour le développement de la jeunesse
- 2 200 bibliothèques d'associations ou de ville (80 à Téhéran, 40 à Ispahan...)
- 1 300 bibliothèques dépendantes de mosquées

La Direction générale des Bibliothèques dispose directement d'un budget de 4 milliards de rials (470 000 euros) auquel s'ajoutent d'autres départements du ministère (8 milliards de rials - 900 000 euros) et celui des Centres pour le Dialogue des Civilisations (4 milliards de rials).

De 60 à 100 titres sont acquis chaque semaine à raison d'un quart du tirage. Les 220 plus grandes bibliothèques reçoivent 3 exemplaires de chacun des titres choisis, les autres, un seul exemplaire. Les fonds les plus représentés sont les sciences humaines et sociales, la littérature, la religion et enfin, les livres scientifiques.

III. L'enseignement du français en Iran

L'enseignement des langues étrangères débute en Iran dans le secondaire : d'abord l'arabe en 6^{ème} (pour la lecture du Coran) puis l'anglais en deuxième langue à partir de la 5^{ème}. Il est prévu à brève échéance que le français fasse son entrée dans les établissements publics d'Iran.

²⁸ Texte intégral disponible à l'adresse : www2.impots.gouv.fr/conventions_fiscales/iran.htm

À ce jour, le français est donc officiellement uniquement enseigné dans le supérieur : 3 600 étudiants sont inscrits dans les départements de français des universités publiques et privées iraniennes. Chaque année, 800 nouveaux étudiants intègrent les départements de français des universités publiques et privées d'Iran.

À ces étudiants, s'ajoutent 4 500 apprenants dans les centres et instituts de langues privés, où la démarche des apprenants est personnelle (se doter plus tôt en âge d'une langue étrangère autre que l'anglais).

Le français, première langue étrangère dans les années 50 en Iran avant d'être supplanté par l'anglais, reste encore employé par une minorité vieillissante, notamment dans le domaine de l'enseignement du droit²⁹. Même si la maîtrise de notre langue n'assure pas, loin s'en faut, une place sur le marché du travail, il reste aujourd'hui en Iran une forme d'affection pour le français, langue de culture, basée sur une analogie avec le persan qui fut, elle aussi, une langue couramment employée par les élites et les intellectuels dans plusieurs pays d'Asie centrale (Tadjikistan, Ouzbékistan, Turkménistan) mais aussi au Pakistan et en Inde.

IV. L'Iran aujourd'hui

A. La situation socio-économique en 2003

Les chiffres de la croissance iranienne (+ 5,5% en 2002/03, + 4,8% l'année précédente) pourrait laisser augurer d'une économie saine, reposant sur des acquis industriels et financiers stables. Ce serait sans compter avec la hausse des cours du pétrole durant les années passées qui explique largement ces performances. Dans les faits, le PIB par habitant est ainsi aujourd'hui de 30% plus faible que dans les années 70.

Si la politique d'investissements massifs - ambitieux mais peu judicieux socialement - conduite à l'époque du Shah Mohammed Reza Pahlavi (lequel règne de 1953-1979) puis, après la Révolution islamique (février 1979), la guerre ruineuse contre l'Irak (1980-1988) contribuent à expliquer cette situation, d'autres raisons, plus actuelles, sont à avancer. Certes pas la politique macro-économique conduite par le pays qui, malgré 17% d'inflation et des déficits, a reçu une note favorable de la part du FMI mais plusieurs autres facteurs : la politique nataliste initiée par l'ayatollah Khomeini (58% des iraniens ont moins de 25 ans, chaque année 1,8 millions d'Iraniens rentrent dans leurs 18 ans), la mainmise de l'État sur l'économie (il en contrôle directement 60%, auxquels s'ajoutent 10-20% détenus par des fondations semi-gouvernementales, les *bonyads*) et la trop grande dépendance du pays à l'égard de son secteur pétrolier qui fournit 40-50% des recettes budgétaires et 80% des ventes à l'exportation. L'Iran détient en effet 10% des réserves mondiales de pétrole et plus de gaz qu'aucun autre pays à l'exception de la Russie. Le secteur industriel, s'étant quant à lui développé autour d'activités diverses allant de l'industrie lourde (aciérie, mécanique lourde, aluminium) aux biens de consommation (électroménager, agroalimentaire).

²⁹ Dans un autre domaine, les Presses Universitaires d'Iran publient un bi-annuel en français intitulé « Luqman » et consacré aux échanges intellectuels de l'Iran avec les pays francophones.

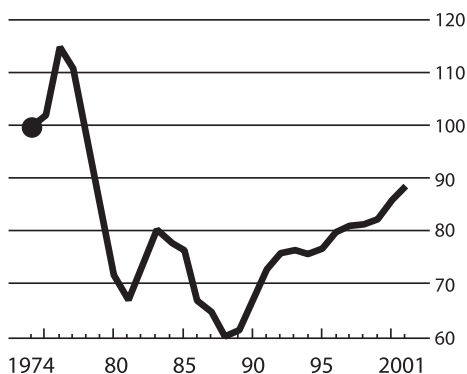
Malgré l'introduction en 1997 d'une politique de taux de change destinée à encourager les exportations non-pétrolières, les phases de croissance restent donc en Iran étroitement tributaires des variations du pétrole. Favorables depuis 2000, elles ont permis un excédent de la balance commerciale, la réduction de la dette et le rééquilibrage des comptes publics, la reconstitution des réserves de change et l'appréciation du rial. Cependant, faute de réformes structurelles de libéralisation économique, le pays ne capitalise que très faiblement sur la tendance actuelle pour s'engager sur la voie d'une croissance pérenne d'au moins 6 points qui permettrait un recul du chômage (16% minimum) et l'absorption des 750 000 nouveaux demandeurs d'emploi arrivant chaque année sur le marché du travail. Cette croissance, qui passe nécessairement par la diversification des sources de revenus et la redistribution des colossales subventions publiques non plus vers la consommation mais vers l'investissement productif, est gênée par la position internationale précaire de l'Iran qui réduit son accès aux capitaux étrangers (les Investissements Directs Etrangers sont encore faibles malgré une nouvelle loi destinée à les encourager) et limite les transferts de technologies de nature à permettre le renouvellement de l'appareil productif et l'enrichissement de l'offre locale. Par ailleurs, le système fiscal s'avère inefficace (les ressources générées représentent à peine 6% du PIB contre 29% en France) et le plan de privatisation des entreprises publiques, faute de consensus politique, attend toujours sa mise en œuvre.

Concernant les individus, certaines réalisations majeures sont à mettre à l'actif d'un régime prônant la justice sociale et une répartition équilibrée des richesses : forte baisse de la partie de la population vivant sous le seuil de pauvreté (47% en 1978, 15% aujourd'hui), un taux d'alphabétisme de presque 80%, accès significatif des femmes aux études supérieures, couverture maladie étendue, allocation de bourses d'étude (voir aussi tableau ci-dessous). Néanmoins, la dégradation observable des conditions de vie en Iran constitue un défi majeur pour les dirigeants futurs : urbanisation à marche forcée (40% de la population iranienne habitait en ville en 1970, 67% aujourd'hui), déforestation, pollution atmosphérique (2 milliards d'heures sont perdus chaque année dans le trafic automobile de Téhéran), augmentation inquiétante de la consommation de drogue (plus de 2 millions d'iraniens en consommeraient) et de la prostitution. Ces facteurs, de même que la restriction de plusieurs des libertés individuelles, sont à l'origine d'un courant d'émigration fort évidemment assorti d'un mouvement de fuite des cerveaux estimé à 200 000 personnes qualifiées par an.

L'Iran en chiffres*	1981	1991	2000-01	2001-02	2002-03
PIB en mlds d'USD	100,1	91,5	101,6	114,1	114,7
Croissance	1,9 ^a	3,3 ^b	5,9	4,8	5,5
Inflation	20,6	9 ^c	14,5	11,3	17,6
Population (millions d'habitants)					69
Chômage					16,1% ^d
Illettrisme (15 ans et +)					24%
Enrôlement dans l'enseignement supérieur (% de la classe d'âge 18-23 ans)					18,17% ^e

* Sources : Banque Mondiale, Mission Economique et Financière à Téhéran, " L'état du monde 2003 ", Banque Centrale d'Iran, Programme des Nations Unies pour le Développement, Eurostat
a. moyenne 1981-1991 ; b. moyenne 1991-2001 ; c. 1990 ; d. Probablement 5 points en dessous du chiffre réel ; e. 1997

Évolution du PIB par habitant en Iran depuis 1974 (Base 1974=100)



Source Banque Mondiale

Indicateurs de développement 2000

	Espérance de vie à la naissance (années)	Taux de mortalité infantile (‰)	Taux d'illettrisme (%)
Brésil	68	39	15
Chine	70	39	16
Égypte	67	52	45
Inde	63	88	43
Indonésie	66	51	13
Iran	69	41	24
Nigéria	47	153	36

Source Banque Mondiale *% de la population de 15 ans et plus

B. Le contexte institutionnel et politique

Les institutions de la République islamique d'Iran sont décrites dans la Constitution du 15 novembre 1979. Celles-ci, et plus largement toutes les activités du pays, sont fondées sur les principes du Coran.

La plus haute autorité de l'État est le Guide Suprême (*rahbar*), Ali Khamenei qui a succédé à l'ayatollah Khomeini à la mort de ce dernier, en 1989. Il est élu à vie par un collège de 86 membres du clergé, renouvelé tout les 8 ans. Le pouvoir du Guide est loin d'être seulement honorifique puisqu'il contrôle, par l'intermédiaire du jeu des nominations, le pouvoir judiciaire, l'armée, le corps des Gardiens de la Révolution ainsi que la télévision et la radio.

Deuxième figure de l'exécutif iranien, le président de la République est élu pour 4 ans au suffrage universel. Il dispose d'un cabinet composé de 22 ministres. Le président actuel, Mohammad Khatami a été élu en 1997 et a entamé en 2001 un second mandat (et dernier possible selon la Constitution).

Le pouvoir législatif se décompose en deux ensembles : le parlement (*majlis*), où siègent 290 députés élus au suffrage universel et le Conseil des Gardiens de la Constitution (12 membres, dont 6 religieux nommés le Guide) chargé de ratifier les lois votées au Parlement en étudiant leur adéquation avec les

principes de l'Islam et de la Constitution.

Les différents entre les deux organes législatifs sont arbitrés par le Conseil de discernement (ou Conseil de la raison d'État) à la tête duquel se trouve Ali Rafsandjani, ancien président de la République.

Dans les faits, le caractère dual de l'exécutif iranien, marqué par la contradiction fondamentale entre légitimité démocratique et loi religieuse, luttes de pouvoir entre élus du peuple et membres du clergé, conduit inévitablement à une déperdition d'efficacité dans la gestion des affaires du pays et à l'absence de concrétisation de la plate-forme programmatique du président Mohammad Khatami plébiscité par les Iraniens. Chef de file des réformateurs, M. Khatami s'est fait en effet élire en 1997 avec un peu moins de 70% des suffrages sur des projets de réformes économiques doublés de changements politiques et institutionnels axés autour des notions de transparence, de respect des lois et d'une plus grande implication de la société civile. Ses efforts et tentatives, notamment en matière de liberté de la presse, ont été le plus souvent contrecarrés par les conservateurs par l'intermédiaire des nombreux leviers de pouvoir sous son contrôle (en particulier, le Conseil des Gardiens de la Constitution). Le Président n'a donc pu concrétiser qu'un nombre limité de ses projets initiaux de changement. C'est par exemple le cas dans le domaine de la politique étrangère, même si l'écho des succès de la politique de détente (réchauffement des relations avec les pays voisins du Golfe Persique, dialogue avec l'Union Européenne suite à la prise de distance du gouvernement avec la fatwa contre Salman Rushdie) reste en partie couvert par les positions très fermes des durs du régime sur le conflit israélo-palestinien (malgré les appels de M. Khatami à un règlement satisfaisant les deux parties).

Si l'accession des réformateurs au pouvoir en 1997 a certes permis un relâchement des règles déterminant la vie des Iraniens, son caractère forcément limité et inachevé provoque aujourd'hui en retour une forme de désillusion, voire un sentiment de rancœur de la population à l'égard des dirigeants qu'elle a élu. Signe de la disparition de la confiance, la cote de popularité du président Khatami a chuté de 75% en 1998 à 43% aujourd'hui. Progressivement se diffuse l'idée que celui-ci, loin de provoquer par des réformes en profondeur la chute du régime, ne fait que par des ajustements démocratiques ciblés et des habillages de surface que le maintenir et ainsi pérenniser la structure du pouvoir mise en place par la minorité conservatrice. De fait, l'opposition entre des citoyens dont 94% considèrent que le pays a besoin de réformes urgentes, dont 71% soutiennent l'idée d'un référendum pour choisir une nouvelle forme de gouvernement et dont 74% sont en faveur d'un dialogue avec les États-Unis, et leurs dirigeants est réelle³⁰. Faute de moyen d'expression politique, la population a de plus en plus recours aux manifestations publiques (celles des étudiants en particulier), aux grèves (industrie, enseignement) dans le cadre de mouvements en voie de structuration.

³⁰Source : *The Economist*, 18 Janvier 2003, d'après un sondage de l'institut iranien Ayandeh.

Liste des principaux professionnels iraniens rencontrés dans le cadre de cette étude

Nom	Société/Organisme	Fonction
M. Malek Ahmadi	Direction générale des bibliothèques publiques	Directeur
M. Reza Anvar	Ketab e Nour	Directeur
M. Ali Dehbashi	Buhkara magazine	Rédacteur en chef
M. Amir Faryar	Jahan e Ketab	Rédacteur en chef
M. Haméd Fouladvind		Traducteur
M. Mehdi Ghadimzadeh	Organisation de l'imprimerie et des publications	PDG
M. Reza Hasheminjad	Ofogh	Directeur général
Mme Lili Hayeri Yazdi	Agence littéraire Kia	Agent
M. Arash Hejazi	Caravan Books Publishing	Directeur général
M. Homayi	Nashr e Ney	Directeur général
M. Hosseini	Soroush Press	Président
M. Nasser Idjadi	Gassideh Sara	Directeur général
Mme Farideh Khalaatbari	Shabaviz	Directrice générale
M. Hassan Kiyayan	Tcheshmeh	Directeur général
Mme Manijeh Mir-'Emadi	Iranian Art Publications	Directrice générale
M. Mirbaqeri Nasser	Gooya	Directeur général
M. Davood Moussaï	Éditions Farhang Moaser	Directeur général
M. Pourjavady Nasrollah	Presses Universitaires d'Iran	Directeur général
M. Paya	Tahr e No	Directeur général
M. Morad Saghafi	Goftogu	Directeur général
M. Mohammad Shoaee	Foire Internationale du Livre de Téhéran (Ministère de la Culture et de l'Orientation islamique)	Directeur pour l'international
M. Sahabeh Tabrizi	Elmi va Farhangui	Directeur général
M. Javad Yassavoli	Yassavoli	Directeur général
M. Ranjbari	Book House	Président

Maisons d'édition

Caravan Books Publishing

No 50 Babataher st., Dr. Fatemi av.
P.O. Box 14 145-186
14146 Tehran
Tel : + 98 21 895 29 54
Fax : + 98 21 895 85 17
www.caravanpubs.net
M. Arash Hejazi, directeur général
ahejazi@caravanpubs.net
Spécialité : Littérature générale
Description : Un jeune et dynamique éditeur (créé en 1996) se décrivant comme un « pionnier dans le système moderne de l'édition en Iran ». Déjà 150 titres à son actif en littérature et sciences humaines. Les traductions contribuent à 60% du catalogue (Coehlo, Garcia Marquez, Vargas Llosa, Calvino, Gibran et Le Clézio en préparation...).

Cheshmeh

No 167 Karimkhan Zand av.
Tehran
Tel : + 98 21 890 77 66
Fax : + 98 21 890 84 20
nashre_cheshmeh@yahoo.com
M. Hassan Kiyayan, directeur général
Spécialité : Littérature générale
Description : En 19 ans, cet éditeur a publié quelque 400 titres en littérature (250 titres de fiction sérieuse, poésie, critique littéraire, littérature classique iranienne), histoire, mythologie, jeunesse. 56 nouveautés sont ajoutées chaque année. Les traductions (aujourd'hui surtout de l'anglais, dont Toni Morrison et Isabel Allende) représentent 40% du fonds de littérature générale.

Farhang Moaser

45, Daneshgah av.
Tehran 13147
Tel : + 98 21 646 55 20 - 646 55 30
Fax : + 98 21 641 70 18
www.farhangmoaser.com
farhangmo@neda.net
M. Davood Moussaï, directeur général
Spécialités : Livres de référence et dictionnaires
Description : Créées en 1981, les éditions Farhang Moaser, avec 50 titres au catalogue, 20 autres en préparation et un CA de 2 millions d'euros, détiennent environ 70% du marché des dictionnaires bilingues persan en Iran (le persan/anglais a un tirage annuel compris entre 130 et 150 000 exemplaires). L'éditeur concrétise actuellement un projet d'ouvrage en coédition avec l'allemand Langenscheidt et compte développer sa coopération avec les maisons étrangères, notamment dans le domaine des encyclopédies pour la jeunesse.

Gassideh Sara

Tel. + 98 21 872 25 36
ghassidehsara@hotmail.com
M. Nasser Idjadi, directeur général
Spécialités : Littérature, sciences sociales
Description : Une jeune maison avec déjà 65 titres au catalogue dont « L'identité humaine » d'Edgar Morin, acquis auprès des éditions du Seuil par l'intermédiaire de l'Ambassade de France.

Goftogu

P.O. Box 13145-1488
Tehran
Tel : + 98 21 254 03 17
goft_o_gu@yahoo.com
Morad Saghafi, directeur général
Spécialité : sciences humaines
Description : Une revue trimestrielle s'inspirant d'Esprit (tirage : 4 000 ex.) et un éditeur de livres (100 titres au catalogue) spécialisés en sciences humaines et sociales (histoire contemporaine, économie, philosophie politique, *women studies* ...). Les traductions représentent 80% des textes publiés par Goftogu, terme signifiant « dialogue ».

Gooya

139, Karimkhan-e Zand av.
Tehran
Tel : + 98 21 882 31 20 - 883 84 53
Fax : + 98 21 884 29 87
www.gooyabooks.com
Nasser Mirbaqeri, directeur général
Spécialité : Art
Description : Maison d'édition créée en 1978, Gooya a publié des romanciers iraniens et des livres d'histoire sur la Seconde guerre mondiale jusqu'en 1988. Elle abandonne ensuite la littérature pour se lancer dans le livre d'art. À raison de deux à trois titres par an, le catalogue compte aujourd'hui 70 titres dont 30 en art. Les tirages, allant de 5 000 à 7 000 exemplaires, sont essentiellement écoulés en Iran (20% des exemplaires sont exportés). Malgré sa production en art, Gooya est surtout un libraire (70% du CA de la société).

Kanoon

(Kanoon e parvareh e koodakan)

Institut pour le développement intellectuel des enfants et des jeunes adultes

P.O. Box 14145/136

Hejab av., Fatemi st.

Tehran

Tel : + 98 21 896 73 92

Fax : + 98 21 882 11 21

www.kanoonparvarech.com

kanoon@jamejam.net

Spécialité : Jeunesse

Description : L'un des plus importants éditeurs de jeunesse iranien, Kanoon est une organisation publique fondée en 1966. La division édition de Kanoon publie une cinquantaine de livres par an à raison de 5 000 exemplaires par titre et encourage la production d'ouvrages de qualités pour les enfants. Parallèlement, l'organisation possède des bibliothèques (au nombre de 500), produit des jouets et publie des films d'animation.

Ketab Sara

P.O. Box 15745-733

Khaled Eslmaboli av., 6th st., Delafrooz Alley , No. 8

Tehran

Tel : + 98 21 871 13 21

Fax : + 98 21 871 24 79

ketab-sara@neda.net

www.ketabsara.org

M. Sadegh Samii, Président

Spécialité : Littérature générale, sciences sociales

Iranian Art Publications Co.

51, Kish st.

Africa Expressway

Tehran 15188

P.O. Box : 19 395/5 978

Tel. : + 98 21 879 58 22 / 879 41 85

Fax : + 98 21 878 61 84

www.TavoosMag.com

info@TavoosMag.com

Manijeh Mir-'Emadi, directrice générale

Spécialité : Livre d'art

Description : Fondé il y a déjà 15 ans Iranian Art Publications Co. s'est spécialisé dans la publication d'ouvrages sur l'art contemporain iranien : 12 monographies d'artistes publiées en bilingue persan/anglais. L'éditeur publie également un périodique d'art et de culture, Tavoos.

Nashr e Markaz

P.O. Box 14155-554

Tehran

Tel : + 98 21 896 98 48

Fax : + 98 21 896 51 69

Spécialités : Littérature, sciences humaines

M. Ramezani, Président-Directeur général

Nashr e Ney

58th, Rahi Moaieri St., Fatemi av.

P.O. Box 13145-556

Tehran 14 137

Tel. : + 98 21 800 46 58/9

Fax : + 98 21 800 82 11

www.nashrney.com

M. Homayi, directeur général

Spécialités : Littérature, sciences sociales, art

Description : Un éditeur illustre : 16 années d'existence, 500 titres parus (dont 150 traductions), 120 nouveautés annuelles et une démarche éditoriale sincère.

Ofogh

181 Nazari St., 12 Farvardin St.

P.O. Box 13 145-1135

Tehran 13146

Tel. : + 98-21 641 33 67

Fax : + 98-21 641 42 85

M. Reza Hasheminjad, directeur général

rhasheminejad@yahoo.com

Spécialité : Littérature, jeunesse

Description : Créé en 1996, Ofogh publie de la littérature (50 titres) et du livre de jeunesse, via son *imprint* Fandog (noisette, 250 titres), des albums illustrés principalement. La maison compte réduire dorénavant sa production jeunesse et se concentre sur des ouvrages un peu plus « haut de gamme ».

À noter que Ofogh a déjà acheté des droits à l'étranger (Creative Editions USA).

Organisation de l'Imprimerie et des Publications

(Printing & Publishing Organization)

Kraja Special Road 4km

Tehran 13978

Tel : + 98 21 451 3000/1

Fax : + 98 21 451 44 25

smgppo@mavara.com

M. Mehdi Ghadimzadeh, PDG

Spécialité : Littérature, sciences humaines et sociales et littérature (poésie)

Description : Une maison d'édition (et une grande imprimerie) qui dépend directement du ministère de la Culture et de l'Orientation islamique.

Presses Universitaires d'Iran

85 Park av.
P.O. Box : 15875/4748
Tehran
Tel. : + 98 21 871 37 21
Fax : + 98 21 871 58 43 - 871 78 43
www.iup-ir.com
Spécialité : Livre universitaire
M. Pourjavady Nasrollah, directeur général
Description : Créées en 1980, au lendemain de la Révolution, les PUI sont l'acteur majeur du marché universitaire. A la fois éditeur, importateur, et libraire, elles couvrent l'ensemble des champs d'étude universitaires.

Shabaviz

No. 2 Nouri Alley
Jomhuri Eslami av.
13 186 Tehran
Tel : + 98 21 642 39 95 642 75 39
Fax : + 98 21 642 78 58
Spécialité : Jeunesse, littérature
fkhalatbari@jamejam.net
Description : Fondé en 1983, Shabaviz est un éditeur de tout premier plan. En 20 années d'activité, 600 titres ont été publiés, se partageant à égalité entre catalogue adulte et fonds jeunesse. La maison est surtout renommée pour la qualité de ses albums illustrés pour enfants, couramment récompensés en Iran et nominés pour des prix à l'étranger. Des droits ont même été cédés en Asie (Hong Kong, Chine). Le catalogue s'enrichit à raison de 60 à 80 titres par an.

Soroush Press

228, Ostad Motahhari av.
P.O. Box 15875-1163
Tehran 15 875
Tel : + 98 21 240 376 67 70
Fax : + 98 21 830 07 59
cultural@soroushpress.com
www.soroushpress.com
M. Hosseini, Président
M. Masoud Shahramnia, éditeur
Spécialités : Jeunesse, littérature, art, sciences sociales, philosophie
Description : Les éditions Soroush, créées en 1972, constituent le département édition de l'éditeur de presse magazine grand-public Soroush Press, établissement public dépendant de l'organisme de télévision nationale (contrôlé par les conservateurs). Une centaine de titres est publiée annuellement.

Tahr e No

1st floor. No.31 Nubakht St., Khoramshahr St.
Tehran
Tel : +98 21 874 56 06
Fax : + 98 21 874 56 06
M. Paya, directeur général
Spécialité : Littérature, philosophie
Description : Une expérience de onze années pour un éditeur de littérature (un tiers de la production) et en philosophie. 300 titres déjà publiés dont environ 170 traductions.

Yassavoli

P.O. Box 15846
Tel : + 98 21 883 20 38
info@yassavoli.com
www.yassavoli.com
Contact : M. Javad Yassavoli, directeur général
Spécialité : Livre d'art
Description : Créées avant la Révolution, les éditions Yassavoli ont publié quelque 150 livres illustrés sur l'art iranien et musulman. Une dizaine de nouveautés paraît chaque année. Yassavoli est également imprimeur et distributeur. Un titre (« L'architecture iranienne ») a été acquis par la passé auprès de Faber & Faber pour une impression locale.

Importateurs de livres français

Bayan Salis Educational Organization

No. 1, Khordad st., Mahmudieh
19867 Tehran
Tel : + 98 21 204 55 98/204 16 15
Fax : + 98 21 204 55 98
M. H.R. Talakoub, président

Ketab e Nour (Noor books)

P.O. Box 14335-833
146, Taleghani av.
15 986 Tehran
Tel : + 98 21 889 35 75
Fax : + 98 21 889 35 76
Reza Anva, Directeur général
anvar_noor@hotmail.com
Description : Importateur de livres étrangers. Les ventes de livres français (26 000 USD en 2002) constituent 3% de son chiffre d'affaires. Elles sont en recul de 66% par rapport à 1998 et se font essentiellement en littérature, FLE et livres d'art.

Presses Universitaires d'Iran

85 Park av.
 P.O. Box : 15875/4748
 Tehran
 Tel.: + 98 21 871 23 38
 Fax : + 98 21 872 18 11
 www.iup-ir.com
 Spécialités : Livres universitaires, littérature, art
 Soraya Imani, responsable des achats
 s.imani@iup-ir.com

Revues littéraires

Bukhara Magazine

PO Box 15655-166
 Tehran
 Tel.: +98 21 830 56 15
 Fax.: +09 11 230 01 47
 www.bukharamagazine.com
 M. Ali Dehbashi
 dehbash@bukharamagazine.com
 Description : Revue littérature et de sciences humaines créée en 1998 (26 numéros parus à ce jour). Diffusion 4 000 exemplaires.

Jahan e Ketab

P.O. Box 15875-7765
 Tehran
 jehaneketab@mohajernet.com
 Amir Faryar
 Description : Une revue mensuelle qui se consacre depuis 7 ans à l'actualité du livre et de l'édition et compte aujourd'hui 1200 abonnés (hors vente kiosques et librairies). Au sommaire: critiques de livres, analyse des problématiques de l'édition, interviews d'éditeurs et d'auteurs étrangers (traduits de la *Paris Review*)

Institutionnels

Foire Internationale du livre de Téhéran

International Department
 No. 146, Shahid Omid Azadikhah Alley.
 Zahir-ol-Islam street
 Baharestan sq.
 Tehran
 Iran
 Tel.: +98 21 393 66 86-7
 Fax. +98 21 390 53 18
 info@tibf.co.ir

Syndicat des éditeurs et des libraires de Téhéran

57 Dr Charif alley, Chahid Abbassi St., Enghelab av.
 Pitch-e-Chemiran
 Tel.: +98-21 753 77 22
 M. Davood Chirazi, Président

Agences littéraires

Kia Literary Agency

Tel : + 98 91 12 04 10 19
 Fax: +98 21 882 11 21
 www.kia-ltd.com
 Mme Lili Hayeri Yazdi, directrice
 Description : Une agence plus particulièrement active dans le domaine du livre pour enfants.

Mirza Literary Agency

4th Floor, No 189,
 Javid 2, Shahid Nazari st,
 Enghelab av., Enghelab sq.
 Tehran
 Tel : + 98 21 815 34 74
 Fax : + 98 21 640 57 25
 farstrans@yahoo.com
 M. Majid Jafari, directeur général



115, boulevard Saint-Germain 75006 Paris
Tél.: 01 44 41 13 13 Fax : 01 46 34 63 83
www.officedepromotion.com
Mél : info@officedepromotion.com